



**FAIRE PROGRESSER LA PLANIFICATION ET LA BUDGETISATION DE L'ADAPTATION
A MOYEN ET LONG TERMES AU NIGER**

**ÉVALUATION DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DU
PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN NATIONAL D'ADAPTATION**

RAPPORT FINAL

Auteur : Dr DANGUIOUA ADAMOU

Janvier 2020

Sommaire

<i>Liste des Tableaux</i>	<i>i</i>
<i>Liste des annexes</i>	<i>i</i>
<i>Sigles et Acronymes</i>	<i>ii</i>
<i>Glossaire</i>	<i>iv</i>
<i>Résumé</i>	<i>v</i>
INTRODUCTION	1
I. APPROCHE METHODOLOGIQUE	2
II. CONTEXTE NATIONAL	5
2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES.....	6
2.1.1. <i>Stratégies au niveau macro : stratégies transversales</i>	6
2.1.2. <i>Stratégies au niveau intermédiaire</i>	7
2.1.3. <i>Stratégies sectorielles et sous sectorielles</i>	9
2.2. INSTITUTIONS - MECANISMES DE COORDINATION EXISTANTS ET ACTEURS CLES.....	11
2.2.1. <i>Institutions marquant un engagement et une volonté politique de haut niveau</i>	11
2.2.2. <i>Analyse du mécanismes de coordination existants et acteurs clés</i>	14
III. EVALUATION DES CAPACITES	19
3.1. METHODOLOGIE.....	19
3.2. ANALYSE DES FORCES - FAIBLESSES - OPPORTUNITES - MENACES (FFOM/SWOT).....	19
3.3. EVALUATION DES COMPETENCES.....	31
3.3.1. <i>Les liens entre les attributions des acteurs clés et le domaine de l'adaptation aux changements climatiques</i>	31
3.3.2. <i>Des ressources humaines, matérielles et financières insuffisantes</i>	34
3.3.3. <i>Le système de planification stratégique et le cadre budgétaire</i>	36
3.4. RECOMMANDATIONS POUR LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES.....	38
3.4.1. <i>Recommandations relatives au dispositif institutionnel</i>	38
3.4.2. <i>Besoins en renforcement des capacités</i>	43
BIBLIOGRAPHIE	49
ANNEXES	

Liste des Tableaux

<i>Tableau 1 : Tableau synoptique des cadres de coordination en place utilisables pour la planification et la budgétisation des activités du CVC.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 2 : Tableau synoptique des Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces (FFOM/SWOT) : une vue d'ensemble.....</i>	<i>21</i>

Liste des annexes

Annexe 1 : Termes de références

Annexe 2 : Liste des ministères, des services rattachés et des institutions rencontrées

Annexe 3 : Définitions proposées par les personnes enquêtées

Sigles et Acronymes

ABC	Adaptation à base Communautaire
ACC	Adaptation aux Changements Climatiques
ACMAD	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement
AFD	Agence Française de Développement
AGIR	Alliance Globale pour les Initiatives de Résilience
AGHRYMET	Agronomie Hydrologie Météorologie
ANCR	Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer
ANERSOL	Agence nationale d’Energie Solaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BAGRI	Banque Agricole
BD	Base de Données
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAPEG	Cellule d’analyses des politiques publiques et d’évaluation de l’action gouvernementale
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CDRE	Commission du Développement Rural et de l’Environnement
CEDEAO	Communauté Economique des États de l’Afrique de l’Ouest
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNEDD	Conseil National de l’Environnement pour et un Développement Durable
CMPS	Comité Multisectoriel de Pilotage Stratégique
CNESS	Centre National d’Etudes Stratégiques et de Sécurité
CNI	Communication Nationale Initiale
CNOADN	Comité National de Coordination des ONG/AD sur la Désertification au Niger
CNSC	Conseil national de la société civile
CNSEE	Centre National d’Etudes Stratégiques et de Sécurité
CONGAFEN	Coordination des Organisations Non Gouvernementales et Associations Féminines
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CT/DR/E	Conseiller Technique en Développement Rural et Environnement
CTN/CVC	Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques
DEP	Direction des Etudes Et de la Programmation
DGA	Direction Générale de l’Agriculture
DGDDN	Direction Générale du Développement Durable et des Normes
DGGR	Direction Générale du Génie Rural
DGP/IA	Direction Générale de la Production et des Industries Animales
DNPGCA	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
DPBEP	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
DPPD	Documents de Programmation Pluriannuel des Dépenses
DRR/ACC	Direction de Renforcement de la Résilience et de l’Atténuation au Changement Climatique
DUE	Délégation de l’Union Européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FEM	Fonds pour l’Environnement Mondial
FFOM	Forces Faiblesses Opportunités Menaces
FISAN	Fonds d’Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GDT	Gestion Durable des Terres
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d’experts Intergouvernemental sur l’évolution du Climat
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HANEA	Haute Autorité Nigérienne à l’Energie Atomique

HC3N	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IGES	Inventaire de Gaz à Effet de Serre
IGNN	Institut géographique national du Niger
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
IPCC	International Panel on Climate Change
JVE	Jeune Volontaire pour un Environnement
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MAH/GC	Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des catastrophes
M&E	Monitoring and Evaluation (Suivi et Evaluation)
ME/SU/DD	Ministère de l'Environnement, de la salubrité Urbaine et du développement Durable
MF	Ministère des Finances
MH/A	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MP	Ministère du Plan
MPF/PE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
NIGELEC	Société Nigérienne d'Electricité
OCDE	Organisation de la Coopération et de Développement Economiques
ONAHA	Office National des Aménagements Hydro Agricoles
ONERSOL	Office National d'Energie Solaire
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PAC-RC	Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Actions National d'Adaptation aux changements climatiques
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégré des Ressources en Eau
PAP	Projet annuel de Performance
PARM	Plateforme pour la Gestion des Risques Agricoles
PASEC	Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques
PCP	Processus de Planification Communautaire Participatif
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PM	Premier Ministre
PNA	Plan National d'Adaptation
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPRC	Programme Pilote pour la Résilience Climatique
PRP	Priorités Résilience Pays
PRN	Présidence de la République du Niger
QCN	Quatrième Communication nationale
RAP	Rapport Annuel de Performance
RECA	Réseau national des Chambres d'Agriculture
RJES	Réseau des Journalistes pour un Environnement Sain
SAN/DAD	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durables
SCN	Seconde Communication Nationale
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SNIS	Direction du Services National d'Information sur la Santé
SNPA/CVC	Stratégie Nationale et son Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques
SONICAR	Société Nigérienne de Charbon
SONIDEP	Société Nigérienne de Dépôts Pétroliers
SPIN	Stratégie de la Petite Irrigation au Niger
SPN2A	Stratégie et d'un Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
TCN	Troisième Communication Nationale
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (United Nations International Children's Emergency Fund)
UTCATF	Utilisation des Terres et Changement d'Affectation des Terres et Foresterie

Glossaire

N°	Mots et concepts	Définition/explication
1	Adaptation	Ajustements apportés par les populations humaines à leurs systèmes environnementaux, sociaux ou économiques ou aux processus politiques en réaction à des stimuli réels ou prévus, leurs effets et leurs impacts (LEG, 2011). On distingue plusieurs sortes d'adaptation : anticipative ou réactive, de caractère privé ou public, autonome ou planifiée (4 ^{ème} rapport de synthèse du GIEC – AR4, 2007).
2	Axe stratégique	Domaine prioritaire défini pour atteindre un objectif spécifique qui contribuera à l'atteinte de l'objectif global
3	Budgétisation	C'est le processus de détermination des ressources financières nécessaires (recettes) et leur utilisation (dépenses) pour une période donnée, en vue de la réalisation des actions/activités planifiées pour apporter des changements (résultats) et aboutir aux objectifs visés.
4	Changement climatique	Variation de l'état du climat, qu'elle soit due à des processus internes naturels ou à des activités anthropiques (GIEC AR4, 2007).
5	Développement durable	C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
6	Orientation stratégique	La vision et l'objectif de développement à long terme que se fixent un régime politique.
7	Planification	définition des orientations de politique de développement économique et social à moyen terme (5-10 ans) basée sur la Vision prospective
8	Programmation	opérationnalisation des orientations stratégiques selon les perspectives de ressources mobilisables (1-3 ans)
9	Prospective	Exploration d'un futur possible et plausible de long terme (25-50 ans) et débouche sur une Vision de développement.
10	Résilience	Capacité d'un système social ou écologique d'absorber des perturbations tout en conservant sa structure de base et ses modes de fonctionnement, la capacité de s'organiser et la capacité de s'adapter au stress et aux changements (GIEC AR4, 2007).
11	Stratégie	C'est un énoncé des voies par lesquelles les objectifs seront atteints C'est un ensemble de mesures, d'actions et de dispositifs devant permettre d'atteindre des objectifs prédéterminés. En matière de planification du développement, la stratégie cherche à déterminer les voies et moyens requis pour atteindre les objectifs définis par la politique.
12	Stratégie de développement	C'est une combinaison judicieuse de choix d'actions économiques, sociales, politiques et culturelles et de moyens en vue d'atteindre, à un horizon donné, des objectifs de développement que l'on s'est fixés de manière participative
13	Variabilité du climat	Variations du climat (telles que mesurées par comparaison avec un état moyen et d'autres variables statistiques, comme les écarts types et les phénomènes extrêmes) à toutes les échelles temporelles et spatiales au-delà de la variabilité propre à des phénomènes climatiques particuliers. La variabilité peut être due à des processus internes naturels au sein du système climatique (variabilité interne) ou à des variations des forçages externes anthropiques ou naturels (variabilité externe) (GIEC AR4, 2007).
14	Vision	Une expression qualitative des buts que le pays ou une société souhaite atteindre en vue de la réalisation des objectifs fixés à l'horizon de l'étude prospective à long terme
15	Vulnérabilité	Mesure dans laquelle un système est sensible – ou incapable de faire face – aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'ampleur et du rythme de l'évolution et de la variation du climat à laquelle le système considéré est exposé, de la sensibilité de ce système et de sa capacité d'adaptation. L'adaptation inclut donc tous les efforts effectués pour couvrir ces éléments (GIEC AR4, 2007).

Résumé

Le Niger a conçu, avec l'appui de ses partenaires notamment le PNUD, le projet intitulé « faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation à moyen et long terme au Niger », qui vise à éliminer les barrières principales et à compléter les activités de renforcement des capacités en cours pour la prise en compte des changements climatiques dans la planification et la budgétisation du développement à tous les niveaux.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude qui porte sur l'évaluation des capacités institutionnelles afin de combler les lacunes et les faiblesses des institutions engagées dans le cadre du processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA).

L'étude a pris en compte, les sources d'information, les initiatives et les textes existants dont : le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) ; à travers la Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques et les structures membres de ladite commission; les politiques et stratégies sectorielles et sous sectorielles ; les programmes et projets, de nombreuses études thématiques et de réformes élaborées/impulsées par, entre autres par, le Ministère du Plan (MP), le Ministère des Finances (MF) et le Haut-Commissariat à l'initiative 3N (HC3N), visant la création d'un environnement favorable aux actions d'adaptation.

La pertinence des actions d'adaptation aux changements et à la variabilité climatique s'apprécie par leur intégration dans les politiques et stratégies nationales. Celles-ci se situent aux niveaux : macro, avec une vision globale (stratégies transversales) ; intermédiaire ; sectoriel et sous-sectoriel dans les domaines de l'Agriculture/Irrigation, l'Elevage, l'Environnement ; l'Hydraulique, les Transports, la Santé, etc.

La stratégie, aux différents niveaux, cherche à déterminer les voies et moyens requis pour atteindre les objectifs définis par la politique. Ainsi, chacune des stratégies présentées succinctement, est déclinée en plan d'actions, en l'occurrence, en axes spécifiques à l'adaptation aux changements climatiques.

S'agissant des mécanismes, des cadres de coordination utilisables pour la planification et la budgétisation des activités du CVC au Niger, ont été donnés. Un tableau synoptique, donne une vue d'ensemble des cadres de coordination en place, utilisables pour la planification et la budgétisation des activités du CVC au Niger. Ceci constitue un résultat important.

L'étude a mis en évidence que le Niger s'est conformé au guide d'élaboration de son PNA, en mettant en place un cadre institutionnel adéquat, permettant l'élaboration et la mise en œuvre dudit PNA. Tenant compte du contexte national, le Niger a désigné le Secrétariat Exécutif du CNEDD (SE/CNEDD), pour diriger les efforts d'adaptation aux changements climatiques. Conformément aux textes en vigueur, le SE/CNEDD dispose d'un mandat par lequel il est chargé de coordonner les efforts de tous les autres ministères ou institutions concernés et de faciliter les démarches d'évaluation et de planification, y compris par le biais d'activités de sensibilisation, d'efforts de renforcement des capacités et du regroupement des agences pertinentes et d'autres parties prenantes, dans le but d'identifier et de hiérarchiser les priorités nationales en matière d'adaptation.

Un tableau synoptique des Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces (FFOM/SWOT), fournit une vue d'ensemble et des éléments d'analyse, qui sous-tendent les recommandations.

A titre d'illustrations, ces forces majeures :

- Expériences tirées de l'existence du PIC/RS, des CDN, du PDES et de l'Initiative 3N,
- Diversité d'acteurs ;
- Contexte international favorable ;
- Coopération fructueuse avec les partenaires techniques et financiers ;
- Acteurs nationaux motivés.

Toutefois, des faiblesses majeures du processus PNA qui pourraient impacter négativement le renforcement de la résilience, ont été relevées.

Les recommandations sont fondées également sur l'évaluation des compétences qui a porté successivement sur une appréciation à trois niveaux : (i) au niveau de la gouvernance, les liens entre les attributions des acteurs clés et le domaine de l'adaptation aux changements climatiques ; (ii) au niveau technique, la maîtrise du cadre de planification stratégique, des outils disponibles ; (iii) au niveau de la gestion, les ressources matérielles, humaines et financières limitées.

Les recommandations pour le renforcement des compétences, sont relatives :

- Au dispositif institutionnel, dont la révision de la CTN/CVC, pour notamment prendre en compte les institutions omises et les nouvelles institutions ;
- Divers besoins de renforcement des capacités, à l'attention des Points Focaux et de leurs services contributifs des structures parties prenantes, notamment :
 - Capacités en gouvernance : Planification/Budgétisation ;
 - Capacité technique de Mise en œuvre ;
 - Suivi-évaluation ;
 - Procédures de financement ;
 - Capacités spécifiques au DNP/GCA, au RECA, au MPF/PE.

Introduction

Depuis la conférence mondiale sur l'Environnement et le développement, tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro au Brésil, le Niger a adopté plusieurs documents stratégiques, (stratégies, plans et programmes) portant sur les Changements Climatiques (CC), afin de contribuer aux efforts de la communauté internationale pour une lutte efficace contre les changements climatiques.

C'est notamment le cas du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) aux changements climatiques dont l'objectif général est de contribuer à l'atténuation des effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables et ce dans la perspective d'un développement durable. A cet effet, des objectifs spécifiques ont été fixés et qui sont : (i) identifier les actions prioritaires se fondant sur les besoins urgents et immédiats d'adaptation aux effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques ; (ii) assurer une large diffusion des activités d'adaptation auprès des partenaires, acteurs et bénéficiaires ; (iii) renforcer les capacités d'adaptation des communautés affectées des zones vulnérables ; (iv) développer les synergies entre les différents cadres stratégiques en matière d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques ; (v) contribuer à la préparation de la Seconde Communication Nationale du Niger sur les changements climatiques.

Le PANA vise les besoins urgents et immédiat d'adaptation lorsque le PNA vise le moyen et long terme de ses questions d'adaptation.

Afin d'assurer l'intégration des CC dans les processus de planification nationale à moyen et long terme, le Gouvernement du Niger a lancé le processus de formulation et de mise en œuvre de son Plan National d'Adaptation en mai 2014. Le projet, intitulé « faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation à moyen et long termes au Niger », vise à éliminer les barrières principales et à compléter les activités de renforcement des capacités en cours en matière de prise en compte des CC dans la planification et la budgétisation du développement, à moyen et long terme, à tous les niveaux.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude relative à l'évaluation des capacités institutionnelles afin de combler les lacunes et les faiblesses des institutions engagées dans le cadre du processus de l'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA) et faire des propositions y relatives.

Après recherche des informations et conformément aux termes de références, le document se subdivise en quatre (4) parties principales : (i) l'approche méthodologique ; (ii) le contexte national ; (iii) l'évaluation des capacités et compétences.

Toutefois, dans le cadre de la réalisation de ce travail, certains défis qui sont apparus tout au long de cette étude, tels que : (i) le retard dans la réception des réponses aux questionnaires ; (ii) des questionnaires insuffisamment remplis, rendant leur exploitation très difficile ; (iii) l'indisponibilité de certaines personnes ciblées, toute chose qui a engendré plusieurs passages, pour disposer des informations.

I. Approche méthodologique

Selon l'approche méthodologique adoptée, la mission s'est déroulée en quatre étapes : (i) élaboration du Plan de travail, recherche et revue documentaires ; (ii) Echantillonnage et réalisation des entretiens avec les parties prenantes du processus PNA ; (iii) dépouillement et analyse des données ; (iv) rédaction du rapport.

Étape 1 : Préparation de la mission, élaboration du Plan de travail, recherche et revue documentaires

Une réunion de cadrage a permis de présenter le processus d'évaluation à l'équipe de l'Unité de Gestion du Projet, ayant en charge l'animation du Processus PNA.

Cette étape s'est poursuivie par la collecte des informations, documents et données nécessaires auprès des principaux intervenants et, plus généralement, à la compréhension des enjeux pour le Niger, dans le cadre du projet. Cela a procédé à l'identification de possibilités d'arrangements institutionnels et de coordination de mécanismes permettant de mener à bien le processus PNA.

Étape 2 : Echantillonnage et entretiens pour la consultation des parties prenantes

La deuxième étape a consisté à rencontrer toutes les parties prenantes notamment et, afin de recueillir plus d'informations sur leurs capacités à conduire le processus du PNA : structures de l'Etat (Ministères techniques, le SE/CNEDD.....) et du Secteur Privé, Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), ONG et Associations de Développement, de la Société Civile, des institutions de formation et de recherche, regroupées au sein de la Commission Technique Nationale sur les Changements et la Variabilité Climatiques. Des structures créées après la mise en place de la CTN/CVC et des personnes ressources ont également été rencontrées. (Cf : Annexe 2 : Liste des ministères, des institutions et des services rattachés rencontrés).

A cet effet, un examen approfondi a été mené au niveau d'un échantillonnage d'acteurs choisis en deux étapes.

Premièrement, le choix des acteurs, parmi

- (i) Les membres de la Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques : Directions et services rattachés des Ministères en charge du Plan, des finances, de l'Agriculture, de l'Environnement ; de l'Hydraulique ; des représentants des OP et Associations de Développement, des ONG, Organisation des Jeunes,
- (ii) Les structures omises : Assemblée Nationale ; DNP/GCA ; MPF/PE
- (iii) Les structures nouvellement créées et ayant l'adaptation aux changements climatiques dans leurs attributions : HC3N ; CNESS ;
- (iv) Des partenaires Techniques et Financiers (PTF). AFD ; FAO ; DUE ; PNUD.

Il ressort de ce qui précède, que l'enquête ne s'est pas limitée aux membres de la CTN/CVC. Ceci constitue un premier niveau d'appréciation des parties prenantes dans le domaine du CC. Cependant, cette catégorisation, ne permet pas de cerner les fonctions des acteurs.

Deuxièmement, à partir des mêmes éléments, la constitution de six (6) groupes de parties prenantes, selon leur niveau d'intervention, afin de s'assurer de l'inclusivité du processus et la participation de toutes les parties prenantes dans l'enquête :

- Institutions transversales, niveau macro ; création d'un environnement favorable, développement d'outils de planification et de budgétisation ;
- Institutions de coordination intersectorielle de niveau intermédiaire, entre le macro et le sectoriel ;
- Institutions des secteurs sensibles aux CVC : développement d'actions et mesures d'accompagnement ;
- Institutions d'Appui /accompagnement : Recherche/Formation et Financement ;
- Acteurs Non Etatiques : OP, ONG ; AD ; secteur privé : accompagnement et plaidoyer
- Partenaires Techniques et Financiers (PTF) : appui financier et plaidoyer.

Pour chaque groupe, les parties prenantes retenues dans l'échantillon sont répertoriées et leur effectif dépend de l'importance numérique des structures. Ainsi, neuf (9) structures ont été retenues parmi les Institutions des secteurs sensibles au CVC, tandis que seulement deux (2) sont retenues parmi le Institutions d'Appui /accompagnement (Recherche/Formation et Financement).

Sur la base de ces critères, l'échantillon retenu comprend les acteurs indiqués dans le tableau n°1 ci-après. Outre la revue de littérature, l'analyse est réalisée à travers des interviews et discussions avec des intervenants-clés impliqués dans le processus PNA.

Tableau n°1 : Structure de l'échantillon

Groupe de parties prenantes	Parties prenantes	Nombre de structures	
		de l'échantillon	Enquêtées (cf.: annexe 2)
Institutions transversales, niveau macro	Ministère du Plan (2) ; Ministère des Finances ; Assemblée Nationale	4	4
Institutions du niveau intermédiaire	CNEDD ; HC3N, CNESS ; DNP/GCA	4	4
Institutions des secteurs sensibles au CVC	Transport, Agriculture (3), Elevage (1), Environnement (2) Hydraulique (2) ; MPFPE	9	8
Institutions d'Appui /accompagnement (Recherche/Formation et Financement) :	INRAN ; AGRHYMET	2	2
Acteurs Non Etatiques : OP, ONG ; AD ; secteur privé	RECA, RJES ; JVE, Chambre de Commerce et de l'Industrie	4	3
Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	AFD ; FAO ; UE, PNUD	4	2
Total		27	24

Au plan quantitatif, sur les 27 structures ciblées, 24 ont contribué à l'enquête, soit 88,89% de l'échantillon.

Au plan qualitatif, il a été relevé des échanges qui se sont instaurés, des contributions importantes, intégrées dans les parties suivantes du présent rapport.

Étape 3 : analyse et synthèse des données

A partir de l'étude des documents pertinents en rapport avec l'évaluation des capacités institutionnelles, la suite de la mission a consisté à l'analyse et à la synthèse des données collectées.

Les acteurs clés identifiés pour le processus ont été présentés avec leurs forces, leurs faiblesses, les opportunités et menaces ainsi que des commentaires, dans un tableau synoptique : Analyse des Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces (SWOT).

L'analyse des capacités institutionnelles des acteurs a été réalisée à travers l'exploitation des résultats des entretiens, des questionnaires et de la documentation collectée. Cela a permis de faire ressortir les rôles de ces acteurs, leurs besoins en renforcement de capacités, ainsi que leurs faiblesses en termes de gouvernance, de techniques de gestion des capacités en ressources humaines, matérielles et financières.

Étape 4 : élaboration et finalisation du rapport

L'élaboration du rapport est faite à l'issue de l'exploitation des données et autres documents. La finalisation du rapport est intervenue après la prise en compte des commentaires et observations des principales parties prenantes au processus PNA.

La présente étude a été élaboré par Dr DANGUIOUA ADAMOU, Consultant National, Economiste, BP : 12 624, Cel : +227 96 81 13 27

II. Contexte national

Les traits fondamentaux du Niger se caractérisent par un vaste territoire d'une superficie de 1 267 000 km², enclavé en Afrique de l'Ouest, avec une population estimée à 23 310 718 habitants (INS, 2019). Avec un taux d'accroissement annuel est de 3,9%, selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H 2012), la population du Niger est essentiellement rurale (85%).

Les ressources en eau importantes, sont faiblement valorisées. Cependant, la force du débit des eaux de ruissellement, durant les pluies diluviennes, érode considérablement les sols. En conséquence, ces eaux emportent dans les lits des cours d'eau d'importantes quantités de sable, d'où l'ensablement de ces cours d'eau, dont le plus préoccupant à l'heure actuelle est celui du Fleuve Niger.

Les 3/4 du territoire se trouvent dans la ceinture semi-aride du Sahel et s'étendent jusqu'au désert du Sahara au Nord. Le climat est donc principalement chaud et sec. Les précipitations sont très variables en fonction des saisons et des régions.

Selon les données de l'INS (2019), le secteur rural (Agriculture, Elevage, Forêts et Pêche) représente en moyenne, 43% du Produit Intérieur Brut (PIB) et emploie 80% de la population active.

L'étude sur les risques agricoles, réalisée en janvier 2013, en partenariat entre le HC3N et la Banque Mondiale, et celle réalisée en partenariat entre le HC3N et la Plateforme pour la Gestion des Risques Agricoles (PARM) en 2016, ont montré, qu'au Niger, les systèmes de production agricole se caractérisent par leur extrême fragilité face aux variations climatiques et aux facteurs d'ordre anthropique. Dans ces conditions, les ménages nigériens sont périodiquement confrontés à des risques qui érodent leur capacité de résilience.

La sécheresse, les invasions acridiennes, les maladies infectieuses et parasitaires du bétail, les ravageurs et les maladies des cultures, les inondations, les tempêtes de vent et les feux de brousse, constituent autant de facteurs de risques qui pèsent sur les productions animales et végétales.

C'est dans ce contexte que, le Niger a signé en juin 1992 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et l'a ratifiée le 25 juillet 1995. Il a également signé le Protocole de Kyoto en décembre 1996 et l'a ratifié le 17 mars 2004. L'Accord de Paris a été ratifié le 21 septembre 2016.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, le Niger a élaboré et présenté à différentes Conférences des Parties (CdP), trois (3) Communications nationales (CNI, 2000 ; SCN, 2009 et TCN, 2016) sur les CC. Présentement, le Niger est en train d'élaborer sa Quatrième Communication Nationale (QCN) et son premier Rapport Biennal Actualisé (RBA) à travers le CNEDD.

Dans ces communications nationales, des inventaires de GES ont été réalisés dans les secteurs et domaines suivants : Utilisation des Terres et Changement d'Affectation des Terres et Foresterie

(UTCATF) ; Agriculture/Elevage ; Energie ; Procédés Industriels et Solvants ; Gestion des déchets et Traitement des Eaux Usées.

Comme indiqué plus haut, le Niger a également entrepris un processus d'élaboration de son Plan National d'Adaptation (PNA) en 2014, avec démarrage effectif du projet en 2018. Cependant, la situation présente un défi en termes de capacités institutionnelles dans le cadre de ce processus, pour lequel il convient d'évaluer.

En effet, dans le rapport de Pays PNA, le Niger a clairement relevé ce défi : « Réussir à résoudre et dépasser les contraintes de capacité nationales représente une étape essentielle pour le Niger pour la réalisation du processus du PNA. Le renforcement des synergies, l'extension des actions, l'amélioration de la coordination, le renforcement des capacités institutionnelles et techniques, l'amélioration de la disponibilité, de la fiabilité et de la gestion des données, et l'intégration de l'adaptation aux CC dans la planification et les processus budgétaire, sont des objectifs importants dans le cadre du processus PNA. Parallèlement, la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du processus, notamment pour soutenir le travail de coordination mené par le CNEDD, s'avère nécessaire ».

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude sur l'évaluation des capacités institutionnelles afin de combler les lacunes et les faiblesses des institutions engagées dans le cadre du processus PNA.

Cette partie analyse la politique et le cadre stratégique d'une part, les institutions et les mécanismes de coordination existants et acteurs clés, d'autre part.

2.1. Politiques et stratégies nationales

La pertinence des actions d'adaptation aux changements et à la variabilité climatique, s'apprécie par leur intégration dans les politiques et stratégies nationales. Celles-ci se situent aux niveaux : macro, avec une vision globale (stratégies transversales) ; intermédiaire ; sectoriel et sous-sectoriel dans les domaines de l'Agriculture/Irrigation, l'Elevage, l'Environnement, l'Hydraulique, les transports, la Santé, etc.

2.1.1. Stratégies au niveau macro : stratégies transversales

Elles sont illustrées ici, à travers, la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger Horizon 2035 et la Politique Nationale de Genre adoptée en 2017.

- **Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035**

Sa vision pour le Niger, est : « un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire ». Le Gouvernement du Niger a impulsé une approche prospective dite « Stratégie de Développement Durable de Croissance Inclusive (SDDCI) à l'horizon 2035 ».

L'adaptation aux changements climatiques est prise en compte dans la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDCCI) :

Premièrement, dans la formulation de la Vision Niger 2035, citée plus haut ;

Deuxièmement, dans l'axe 3 : Dynamisation et modernisation du monde rural « Gérer durablement l'environnement, les ressources naturelles et l'énergie ». Pour ce faire, il faut gérer de façon durable l'environnement : i) améliorer la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes ; ii) contribuer à la promotion d'une économie locale basée sur la gestion durable de l'environnement en vue de l'accroissement de la production dans le secteur rural et iii) renforcer les services climatiques en vue d'améliorer l'offre de services de gestion des risques. Ces efforts doivent être poursuivis et amplifiés.

De manière opérationnelle, sa mise en œuvre se fera à travers des plans quinquennaux dont le PDES 2017-2021 adopté le 29 septembre 2017, notamment dans l'axe 3 : Accélération de la croissance économique, à travers la mise en œuvre du Programme 5 : « Développement du secteur privé » et Programme 6 : « Sécurité alimentaire et développement agricole durable » ; l'axe 5 : la Gestion durable de l'Environnement, à travers la mise en œuvre du Programme 10 : « Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique » et du Programme 11 : « Amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique ».

• Politique Nationale de Genre

La Politique Nationale de Genre (PNG) vise à l'horizon 2027 à : « bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ».

L'objectif global de la PNG est de contribuer à la création d'un environnement favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de chances et d'opportunités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger.

Sur la base de l'analyse de la situation du genre au Niger, la PNG est articulée autour de quatre (4) axes stratégiques, dont deux (2) constituent des éléments de support au processus PNA.

- Axe 3 « Autonomisation économique et croissance inclusive en lien avec la gestion durable de l'environnement, les changements climatiques, la gestion des risques et catastrophes, les migrations et les urgences humanitaires ». Dans ce cadre, il est envisagé d'améliorer la résilience des femmes et des hommes face aux changements climatiques ;
- Axe 4 : « Renforcement des mécanismes institutionnels et cadres organisationnels de coordination, de suivi-évaluation et de partenariat, dont les actions prioritaires visent notamment à renforcer les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation.

2.1.2. Stratégies au niveau intermédiaire

Celles-ci concernent plusieurs secteurs. C'est le cas de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » pour la Sécurité Alimentaire et de Développement Agricole Durables (SAN/DAD), la

Stratégie Nationale de Biosécurité du Niger et la Politique Nationale sur le Changement Climatique (PNCC) :

- **Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » pour la Sécurité Alimentaire et de Développement Agricole Durables (SAN/DAD)**

L'ISN a pour objectif global de « contribuer à mettre durablement les populations Nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». Son objectif spécifique est de : « Renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ». Le processus PNA est parfaitement aligné à l'Initiative 3N à travers l'Axe 3 : « Amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises alimentaires et catastrophes naturelles ».

L'Initiative 3N prend en compte l'engagement affiché des plus hautes Autorités, pour le plaidoyer et la mise en œuvre de l'agenda international sur le climat, d'où la promotion d'emplois verts pour les jeunes, la résolution du problème d'ensablement de plans d'eau tels que le Fleuve Niger et le Lac Tchad et la promotion des politiques et mesures en matière d'adaptation et sécurité alimentaire et Nutritionnelle.

- **Stratégie Nationale de Biosécurité du Niger**

Pour le Niger, la « Biosécurité, englobe à la fois la sécurité environnementale, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ».

L'objectif global de la stratégie Nationale de Biosécurité est de « contribuer au renforcement de la résilience et du développement économique et social au Niger ». Son objectif spécifique est de renforcer la capacité de tous les acteurs sur la gestion des risques bio sécuritaires au Niger.

- **Politique Nationale sur le Changement Climatique (PNCC)**

La PNCC constitue le cadre de référence unique en matière de politique de lutte contre les changements climatiques au Niger depuis son adoption en 2014.

L'objectif global, « contribuer au développement durable du pays par la réduction des impacts négatifs des changements climatiques », est décliné en six objectifs spécifiques : (i) Améliorer la connaissance, promouvoir la recherche-développement, produire et diffuser l'information sur les changements climatiques ; (ii) Renforcer et développer les capacités d'adaptation des populations et la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux aux changements climatiques ; (iii) Renforcer et développer des actions d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre ; (iv) Intégrer la problématique des changements climatiques dans les outils nationaux, régionaux et locaux de planification ; (v) Renforcer les capacités des acteurs et (vi) Promouvoir des emplois verts.

La PNCC est structurée en **sept (7) axes** d'orientations : (i) Amélioration de la connaissance, promotion de la recherche-développement, production et diffusion de l'information sur les changements climatiques ; (ii) Renforcement et développement des capacités d'adaptation des populations et de la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux aux

changements climatiques ; (iii) Renforcement et développement des actions d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre ; (iv) Intégration de la problématique des changements climatiques dans les outils nationaux, régionaux et locaux de planification ; (v) Renforcement des capacités des acteurs ; (vi) Promotion des emplois verts ; (vii) Stratégie de mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la PNCC.

Il convient de relever que la PNCC permet un approfondissement de la Stratégie Nationale actuelle en matière de changements et variabilité climatiques.

Rappelons que depuis 2003, le Niger dispose d'une Stratégie Nationale et d'un Plan d'Action en matière de changements et variabilité climatiques (SNPA/CVC) dont l'objectif général est de contribuer à la stabilisation de la concentration des Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. La SNPA/CVC poursuit sept objectifs spécifiques :

- Elaborer une politique nationale de protection du système climatique contre tout changement induit par l'homme et veiller à son application ;
- Améliorer la collecte de données sur le gaz à effet de serre ;
- Rationaliser les émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre des mesures d'atténuation dans les grands secteurs d'émission ;
- Protéger les secteurs socio-économiques les plus vulnérables et envisager des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
- Promouvoir la génération et le transfert des technologies alternatives ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation, d'information et de formation sur les changements climatiques ;
- Promouvoir la coopération scientifique et technique régionale et internationale dans le domaine des changements climatiques.

Il est à remarquer que la SNPA/CVC, à travers son objectif global et ses objectifs spécifiques, fait une place prépondérante aux mesures d'atténuation des émissions des GES sans qu'au préalable il n'ait été démontré que ces mesures soient prioritaires par rapport aux mesures d'adaptation.

La PNCC, en tant que cadre définissant les grandes orientations, objectifs globaux et spécifiques, les grands principes et les principaux axes d'intervention dans le domaine des changements climatiques doit à présent servir de référence pour une relecture de la SNPA/CVC car elle cherche à déterminer les voies et moyens requis pour atteindre les objectifs définis par la politique.

2.1.3. Stratégies sectorielles et sous sectorielles

La politique sectorielle est l'ensemble d'orientations définies par l'Etat dans un secteur donné. De ce fait, les politiques sectorielles se présentent comme les déclinaisons des objectifs globaux de développement des différents cadres de référence en objectifs sectoriels de moyen et long termes.

• Dans le domaine de l'environnement

La prise en compte de l'adaptation dans les politiques et stratégies dans le domaine de l'environnement, est illustrée ainsi qu'il suit :

- La gestion intégrée et durable des ressources naturelles et la protection de l'Environnement, constituent un des piliers essentiels pour assurer la durabilité de la base productive et la résilience face aux variations et changements climatiques et aux divers chocs. Prenant acte de la dégradation préoccupante du milieu physique, le pays s'est doté en 2014 d'un Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS/GDT), et son plan d'investissement 2015-2029. Le CS/GDT est désormais une composante essentielle de l'Initiative 3N. Ce Cadre permettra la mise en œuvre des plans et programmes nationaux de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, de lutte contre la perte de la diversité biologique et d'amélioration de la productivité agricole. Il promeut la mise à l'échelle divers techniques et mécanismes de gestion durable des terres entre autres à travers les travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) qui procurent des revenus complémentaires à des ménages vulnérables ;
- La Communication Déterminée Nationale (CDN) élaborée le 26 septembre 2015 dont les objectifs sont de (i) assurer la sécurité alimentaire ; (ii) lutter contre la pauvreté ; (iii) contribuer à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) pour ne pas dépasser une augmentation de 2°C à l'horizon 2050, grâce à une croissance verte et (iv) élaborer une stratégie de développement sobre en carbone, dont la finalité est d'assurer la résilience des populations et des écosystèmes.
- L'adoption en 2016 d'une Politique Nationale en matière d'Environnement et du Développement Durable (PNEDD). Elle pour objectif de : « Contribuer au développement du Niger à travers une gestion soutenue des ressources naturelles et environnementales qui puisse accroître les capacités de résilience des populations aux aléas naturelles et apte à assurer aux générations présentes et futures, une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable ». Quatre objectifs spécifiques sont visés :
 - ✓ Disposer de moyens humains, financiers, matériels et juridiques adéquats pour gérer le secteur de l'environnement et du développement durable de manière efficace ;
 - ✓ Mettre en œuvre des techniques et des technologies adéquates pour gérer durablement les ressources environnementales et naturelles ;
 - ✓ Améliorer les connaissances de base des citoyens afin qu'ils adoptent des comportements adéquats pour préserver leur environnement et cadre de vie ;
 - ✓ Mettre les citoyens à l'abri des impacts sanitaires et de la dégradation environnementale provoqués par les déchets de toute sorte, grâce à un système adéquat de collecte et traitement de ces derniers.

• Dans le domaine de l'agriculture

Dans le secteur Agricole, la formulation à partir de 2019 et cours, d'une Stratégie et d'un Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (SPN2A), avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), dans une perspective d'opérationnalisation de la Contribution Déterminée au niveau national.

Notons également, les stratégies et politiques relatives à la collecte des eaux de ruissellement et au développement de l'irrigation, déclinées en projets d'agriculture intelligente : économie d'eau, énergie solaire, techniques de production avec des espèces résistantes.

Existence de cadres structurels d'actions, constitués de documents de politiques et de stratégies qui étayent la prise en compte du changement climatique, particulièrement l'adaptation et l'atténuation, et permettent d'orienter la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

Selon la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN), « des adaptations culturelles et semencières seront impérieuses pour rendre adéquates les variétés et essences cultivées au nouvel environnement climatique. Par ailleurs, les changements du régime du vent combiné avec les changements pluviométriques engendreront une aggravation de l'érosion éolienne et hydrique. Ainsi, les mesures d'accompagnement et d'atténuation de l'impact environnemental seront d'autant plus importantes ».

Pour clore sur cette section, retenons que la stratégie cherche à déterminer les voies et moyens requis pour atteindre les objectifs définis par la politique.

Le Ministère des Finances se base sur le niveau de prise en compte de l'adaptation aux CC, pour allouer les ressources en conséquence. En effet, « il a en charge l'élaboration et l'exécution du Budget Général de l'Etat. Ce dernier est l'instrument de mise en œuvre de la politique du Gouvernement. Les questions de changement climatique figurent en bonne place dans les politiques sectorielles des ministères en charge du développement rural, notamment les Ministères de l'Environnement, de l'Hydraulique, de l'Agriculture et de l'Elevage ».

Chacune des stratégies présentées succinctement ci-dessus, est déclinée en plan d'actions, en l'occurrence, les axes spécifiques à l'adaptation aux changements climatiques. Ces plans d'actions comportent notamment, les éléments sur les institutions et les mécanismes de coordination existants et les acteurs clés.

2.2. Institutions - Mécanismes de coordination existants et acteurs clés

Cette section examine le cadre institutionnel et les mécanismes établis au niveau national, dont la contribution est déterminante pour coordonner, conduire et suivre le processus PNA.

2.2.1. Institutions marquant un engagement et une volonté politique de haut niveau

Les institutions parties prenantes du processus PNA peuvent être classées en six grands groupes :

- Les Ministères en charge des aspects macro-économiques et l'Assemblée Nationale ;

- Les Institutions intermédiaires ;
- Les Ministères sectoriels chargés de : l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et le Développement Durable, l'Agriculture ; l'Elevage ; le Transport, la Santé, l'Energie, la Gestion des Catastrophes et les services rattachés ;
- Les structures d'appui/accompagnement : institutions scientifiques et technique de formation et de recherche ;
- Les Acteurs Non Etatiques : les OP, les ONG et Associations de Développement, la Société Civile et le Secteur Privé ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;

Ces Institutions sont différenciées mais complémentaires dans leurs interventions dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

- **Institutions transversales, niveau macro**

Les Ministères en charge des aspects macro-économiques sont principalement ceux chargés du Plan, des Finances, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, des Affaires Etrangères et de la Coopération. Parmi les institutions transversales, notons également, l'Assemblée nationale, chargée des textes de lois et du budget.

Les institutions de ce premier groupe sont chargées de la mobilisation des ressources, de l'impulsion, de la coordination du processus de suivi de la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux dont le PDES. Ses fonctions sont exercées, en collaboration avec la Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale (CAPEG) du Cabinet du Premier Ministre, l'Institut National de la Statistique (INS), les Directions des Etudes et de la Programmation (DEP), les Directions des Statistiques (DS) sectorielles et des institutions.

Quant à l'Assemblée Nationale, nous nous limitons aux textes de lois et du budget, en rapport avec l'adaptation aux Changements Climatiques.

Notons également le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE), dont les actions transversales visent la protection et la promotion des droits des femmes et des hommes en vue de leur participation équitable à la vie civique, économique, sociale, culturelle et politique et de l'harmonisation des rapports sociaux entre toutes les catégories.

- **Institutions du niveau intermédiaire, basées sur un engagement et une volonté politique de haut niveau**

- Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) et son Secrétariat Exécutif (SE).

Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre, est composé des représentants de l'Etat (1/3) et de la Société Civile (2/3). Il est chargé d'assurer **la coordination et le suivi de la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable.**

Pour relever le défi des changements climatiques à tous les niveaux, le décret N° 2011- 057/PCSRD/PM du 27 Janvier 2011 est venu modifier et compléter le décret N° 2000-072/PRN/PM du 4 Août 2000 portant création, attributions et composition du CNEDD en lui ajoutant comme attribution de (i) **veiller à l'intégration de la dimension changements climatiques et de l'adaptation dans les politiques, stratégies et programmes de développement** et (ii) la charge de la **gouvernance climatique et de l'administration de tous les fonds liés aux changements climatiques et à l'adaptation.**

- Le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N)

Une administration de mission, rattachée au Cabinet du Président de la République, pour coordonner les interventions prévues dans la stratégie de mise en œuvre de l'i3N. Ce Haut-Commissariat à l'Initiative 3N est dirigé par un Haut-Commissaire. Il a pour mandat de : coordonner, animer, mobiliser les ressources, impulser les réformes, suivre et évaluer toutes les activités de conception et de mise en œuvre des programmes, projets et activités de la stratégie de l'Initiative 3N. Il a la charge de coordonner les politiques en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole durables au Niger.

- Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA)

Placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre, le DNP-GCA a pour missions de planifier, coordonner et mettre en œuvre des réponses urgentes pour combattre la vulnérabilité conjoncturelle mais également des réponses sur le plus long terme pour combattre la vulnérabilité chronique. Ce dernier approuve les résultats des analyses de vulnérabilité et les grandes orientations du plan de soutien avant d'être soumis en Conseil des Ministres.

Le DNP-GCA est une institution de mission de l'Etat, présidée par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre, chargée de prévenir et gérer les crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales sur l'ensemble du territoire national.

- Le Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (CNESS)

Le Niger s'est doté d'un cadre permanent de réflexion, d'analyse et de veille stratégique en créant le Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité, rattaché au Cabinet de la Présidence. Son domaine de compétence est en lien avec la sécurité, les changements climatiques et la démographie.

● **Institutions des secteurs sensibles au CVC**

Il s'agit des Ministères chargés notamment de : l'Environnement, l'Agriculture, l'Elevage, le Transport, la Santé et autres structures nationales. Ils conçoivent et mettent en œuvre les politiques publiques.

Chaque structure, en fonction de son domaine de compétence, vise l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, à travers le développement des innovations et technologies résilientes, en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et

nutritionnelle durable. A cet effet, il convient d'identifier et vulgariser les technologies de renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes face aux changements climatiques : le développement des bonnes pratiques agricoles, l'utilisation des intrants de qualité (semences des variétés améliorées et adaptées aux zones agro écologiques, gestion durable des terres), la promotion de technologies innovantes de mobilisation de l'eau, d'irrigation pour l'économie de l'eau et l'intégration des énergies propres dans la maîtrise de l'eau.

Ces structures veillent à la sensibilisation et à l'intégration de la dimension « Changements Climatiques » dans la planification sectorielle du niveau central et du niveau décentralisé.

- **Institutions d'Appui**

Il s'agit principalement des Institutions scientifiques et techniques, assurant la recherche et la formation et les Institutions financières, Banques et Institutions de micro-finance.

- **Acteurs Non Etatiques**

Ils sont bénéficiaires et acteurs indispensables, à une planification participative et inclusive.

Sont regroupés dans cette catégorie :

- Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), dont le Réseau national des Chambres d'Agriculture (RECA) ;
- Les ONG et Associations de Développement (AD);
- Les autres Organisations de la Société Civile : les Plateformes et réseaux des jeunes Volontaires pour l'environnement ; le Réseau des journalistes : presses écrites, audio-télévisées (publiques et privées, radios communautaires, téléphonie cellulaire et réseaux sociaux) qui permettent de communiquer avec tous les acteurs dont les communautés locales, sur les questions des CC ;
- Le Secteur Privé : représentée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Niger, à travers la Maison de l'Entreprise.

Ces acteurs jouent aussi le rôle de plaider et de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des actions d'adaptation.

- **Partenaires Techniques et Financiers (PTF)**

Leurs contributions consistent en des appuis méthodologiques et techniques, des appuis financiers et en plaider.

2.2.2. Analyse du mécanismes de coordination existants et acteurs clés

Les objectifs des PNA sont de réduire la vulnérabilité aux impacts du changement climatique et d'intégrer l'adaptation à tous les niveaux de la planification du développement. Le processus PNA est plurisectoriel et implique les ministères en charge de l'Environnement, du Plan et des Finances, ainsi que d'autres ministères clés. En renforcement de l'intégration institutionnelle et la coordination de la planification de l'adaptation, les PNA peuvent contribuer à améliorer les

processus nationaux de planification du développement, préserver les gains en matière de développement, et renforcer la résilience.

Les nombreux acteurs présentés ci-dessus, interviennent dans le domaine du changement climatique au Niger, en raison de l'impact sur la sécurité alimentaire et le développement global du pays. La création de synergies, l'amélioration de la coordination, et l'intégration du changement climatique dans les politiques nationales sont considérées comme des étapes essentielles pour garantir un processus PNA réussi, et différentes initiatives ont commencé à établir ces bases.

En application du guide d'élaboration des PNA, les mécanismes de coordination se présentent ainsi qu'il suit :

- Le Niger dispose d'un organe national de coordination sur les changements climatiques (multisectoriel), le CNEDD dont le SE/CNEDD est désigné pour diriger le processus.
- Au plan des arrangements institutionnels, soulignons que l'institution principale du processus PNA est le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), créé en 1996. Le CNEDD gère la mise en œuvre des trois Conventions de Rio et est également l'Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Le SE/CNEDD, est le Point focal national pour les changements climatiques ; il est l'Institution d'appui au processus.
- Une inter-sectorialité promue au niveau de la Commission Technique Nationale Changements et Variabilité Climatiques et son secrétariat technique :

Selon le guide d'élaboration des PNA, la création d'un « Comité technique (multisectoriel, national) » est une étape importante du processus. Le Niger s'y est conformé, en prenant en compte les organes existants, en considérant notamment l'Arrêté 0050/PM/SE/CNEDD du 07 Juin 2006, portant création et attribution de la Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques (CTNCVC) qui stipule à ses articles ci-après :

Article 2 : La Composition actuelle de la Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques a pour mission d'appuyer le SE/CNEDD à élaborer la politique nationale en matière de changements et variabilité climatiques, à suivre et évaluer la mise en œuvre de cette politique. A cet effet, elle est chargée de : (i) d'identifier, d'inventorier, de collecter et de traiter toutes les données et informations disponibles, nécessaires et utiles à l'étude des Changements et Variabilité Climatiques et de leurs impacts socio-économiques et environnementaux notamment sur 'atmosphère, le sol, les ressources en eau, les végétaux, la faune et la flore ; (ii) d'identifier et de chercher les données et informations complémentaires ; (iii) d'élaborer des stratégies d'adaptation aux effets des changements et variabilité climatiques ; (iv) d'élaborer des stratégies d'atténuation des effets des changements et variabilité climatiques ; (v) de promouvoir l'utilisation des données et informations sur le temps et le climat dans les programmes de développement socio-économiques ; (vi) de promouvoir l'application des technologies utilisant des données et informations sur le temps et le climat dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ; (vii) d'identifier et de recenser les sources d'utilisation

des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) réglementées par le protocole de Montréal.

Article 6 : Un Secrétariat Technique est créé au sein de la Commission. Le Secrétariat, animé par un de ses membres, a pour mission de :

- Préparer les dossiers, d'élaborer et de faire exécuter les termes de références pour les études, en matière de changement et variabilité climatique ;
- Préparer les réunions de la Commission ;
- Suivre la mise en œuvre des décisions de la commission ;
- Coordonner toutes les activités liées à la mission de la commission citée à l'article 2 de l'arrêté créant la CTNCVC ;
- Elaborer les programmes trimestriels et annuels des activités techniques, les budgets y afférents et le plan d'évaluation des programmes qui sont soumis pour approbation de la Commission ;
- Préparer les rapports d'activités et les comptes rendus des réunions de la commission.

Cela a l'avantage de ne pas créer de nouveaux organes.

- Les mécanismes sectoriels : en application de la Directive N°06/2009/CM/UEMOA portant lois de finances au sein de l'UEMOA qui (i) : fixe les règles relatives au contenu, à la présentation, à l'élaboration, à l'adoption, à l'exécution et au contrôle des lois de finances ; (ii) détermine les conditions dans lesquelles est arrêtée la politique budgétaire à moyen terme pour l'ensemble des finances publiques et (iii) énonce les principes relatifs à l'exécution des budgets publics, à la comptabilité publique et aux responsabilités des agents publics intervenant dans la gestion des finances publiques.

Ainsi, il s'agit des mécanismes mis en place par les différents Ministères, Services rattachés, Sociétés et autres acteurs, chargés d'exécuter les activités menant à l'élaboration de plans sectoriels. Chaque Ministère dispose d'un Comité pour l'élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Le HC3N appuie les Comités Multi-sectoriels de Pilotage (CPMS), coordonne et appuie l'élaboration des DPPD.

Le tableau ci-dessous, donne une vue d'ensemble des cadres de coordination en place, utilisables pour la planification et la budgétisation des activités du CVC au Niger.

Tableau 1 : Tableau synoptique des cadres de coordination en place utilisables pour la planification et la budgétisation des activités du CVC

Niveau	Stratégie / Programme / Projet	Cadre de coordination	Cadre ouvert aux OPA et OSC (oui ou non)	Président	Observations sur l'existence ou non du cadre utilisé pour le processus PNA et des améliorations apportées
Macro/ Gouvernance globale et orientations stratégique	SDDCI/PDES	Comité Technique National	Oui	Secrétaire Général du Ministère du Plan (MP)	Le MP est la structure d'impulsion, de coordination du processus de suivi de la mise en œuvre de la SDDCI/PDES rapport avec CAPEG, Directeur de cabinet du Premier Ministre; DEP ; DS des Ministères
Intermédiaire	PNEDD	CNEDD	Oui	Directeur de cabinet du Premier Ministre	Cadre existant, responsabilise pour le processus PNA
		SE/CNEDD	Non	SE	Cadre existant, responsabilisé pour le processus PNA
		CTN/CVC	Oui	Directeur National de la Météorologie	Cadre existant, responsabilisé pour le processus PNA, y compris la coordination par le HC3N (Cadre existant dont la contribution au processus PNA devra être formalisée)
		ST / CTN/CVC	Oui	SE/CNED	Cadre existant, responsabilisé pour le processus PNA,
	Prévention et gestion des crises alimentaires	DNPGCA	Non	Cabinet du Premier Ministre	Cadre existant pouvant contribuer au processus PNA
		Coordination SAP	Non	SP/DNPGCA	Cadre existant pouvant contribuer au processus PNA La CC/SAP assure le Secrétariat de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (PFN-RRC) qui est un cadre de concertation et d'échange entre acteurs pour une culture du risque dans toutes les composantes de la société.
		Coordination CCA	Non		
Coordination Filet Sociaux	Non				
Sectoriel/ opérationnel	Ministère	Comités Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD)	Non	Secrétaires Généraux	Chaque Ministère dispose d'un Comité. Le HC3N appuie les CMPS, cordonne et appuie l'élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) des Ministères ci-dessous
		CMPS	Oui	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Cadre existant pouvant contribuer au processus PNA
		CMPS	Oui	MH/A	Cadre existant responsabilisé pour le processus PNA
		CMPS	Oui	ME/SU/DD	Cadre existant pouvant contribuer au processus PNA
		CPMS	Oui	MSP	Cadre existant pouvant contribuer au processus PNA
		CMPS	Oui	MC/PSP	Cadre existant responsabilise pour le processus PNA

- **Le mécanisme de coordination du Dispositif National de Prévention et de Gestion de Crises Alimentaires (DNP-GCA)**

Le DNP-GCA est composé d'un Secrétariat Permanent qui coordonne l'activité des cellules opérationnelles qui sont : la Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce (CC/SAP) chargée d'identifier les zones et populations à risque d'insécurité alimentaire et en informer les autorités, la Cellule Crises Alimentaires (CCA) chargée de coordonner les réponses aux crises alimentaires conjoncturelles, la Cellule Filets Sociaux (CFS) chargée de relever les populations chroniquement vulnérables. Les projets Filets Sociaux (PFS) et le projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC-DU) sont rattachés au DNP-GCA.

Il a des démembrements au niveau des régions (les Comités Régionaux de Prévention et Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires - CRP/GC/CA, présidés par les SGA des régions et animés par des Secrétariats Permanents Régionaux) ; au niveau des départements (les Comités Sous Régionaux de Prévention et Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires – CSR/GC/CA, présidés par les Préfets et animés par un point Focal) ; au niveau des communes, il y a les Observatoires de Suivi de la Vulnérabilité (OSV) présidés par les maires et au niveau communautaires on retrouve des Systèmes Communautaires d'Alerte Précoce et de Réponse aux Urgences (SCAP-RU), présidés par les chefs des villages chefs-lieux de ces structures.

Pour clore sur la deuxième partie, notons que le Niger s'est conformé au guide d'élaboration de son PNA, en mettant en place un cadre institutionnel adéquat, permettant l'élaboration et la mise en œuvre dudit document. Tenant compte du contexte national, le Niger a désigné le Secrétariat Exécutif du CNEDD (SE/CNEDD), pour diriger les efforts d'adaptation aux changements climatiques. Conformément aux textes en vigueur, le SE/CNEDD dispose d'un mandat par lequel il est chargé de coordonner les efforts de tous les autres ministères ou institutions concernés et de faciliter les démarches d'évaluation et de planification, y compris par le biais d'activités de sensibilisation, d'efforts de renforcement des capacités et du regroupement des agences pertinentes et d'autres parties prenantes, dans le but d'identifier et de hiérarchiser les priorités nationales en matière d'adaptation.

III. Evaluation des capacités

3.1. Méthodologie

Afin de mieux cerner les spécificités des institutions, elles ont été regroupées en trois catégories : niveau macro et transversal, niveau intermédiaire et niveau sectoriel.

L'appréciation a porté sur la gouvernance, les aspects techniques et la gestion, avant de formuler des recommandations.

Des recommandations ont été formulées au terme de leur évaluation.

3.2. Analyse des Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces (FFOM/SWOT)

Il convient de garder à l'esprit, qu'un des objectifs de ce travail est de dire les Forces - Faiblesses - Opportunités - des acteurs du processus PNA, sous l'angle institutionnel et sous l'angle des capacités d'action et de faire des recommandations conséquentes pertinentes.

- **Forces majeures**

Comme forces majeures, on peut citer :

- Expériences tirées de l'existence du PIC/RS, des CDN, du PDES et de l'Initiative 3N ;
- Diversité d'acteurs ;
- Contexte international favorable ;
- Coopération fructueuse avec les partenaires techniques et financiers ;
- Acteurs nationaux motivés.

Au cours de la revue documentaire et des entretiens, il a été important de s'intéresser à l'animation/coordination depuis le lancement du processus de formulation et de mise en œuvre du Plan National d'Adaptation, en mai 2014. L'objet visé est d'apprécier le niveau de participation et d'inclusion, en mesurant le niveau de participation de toutes les organisations énumérées (Cf : arrêté), en tant qu'acteurs du processus de coordination. Il en ressort les éléments essentiels suivants :

- Nombre total d'organisations : 35, constituées de 23 représentants du Secteur public (Cab/PM, Ministères et services rattachés) ; 5 représentants de la Recherche et la formation ; 4 représentants des Sociétés et secteur privé et 3 représentants des organisations de la Société Civile ;
- Nombre total de réunions organisées : 4
- Nombre total d'organisations présentes à chaque réunion : 35

Les enseignements tirés des activités réalisées depuis le lancement du processus de formulation et de mise en œuvre du Plan National d'Adaptation, en mai 2014 se résument ainsi qu'il suit :

- Atelier de lancement du 18 aout 2018 ;
- Atelier de formation animé par PAG/PNA ;

- Rencontre portant sur le Partenariat Mondial de l'eau et le Partenariat ouest Africain de l'eau ;
- Participation de l'Unité de Gestion du Projet à la dixième rencontre du cadre de concertation adaptation au changement climatique en novembre 2019 à Zinder ;
- Mission terrain d'échange avec les acteurs et bénéficiaires des activités du projet « Adaptation à Base Communautaire dans la région de Maradi ».

Certes, peu d'activités ont été réalisées, cependant, le processus a été participatif car toutes les structures membres de la Commission Technique nationale Changement et Variabilité Climatiques étaient présentes lors des ateliers.

En dehors du processus PNA, des renforcements des capacités des membres de la Commission Technique, ont été assurés par le SE/CNEDD et ses partenaires, à travers les activités suivantes, citées à titre d'illustration :

- Atelier de Formation des experts sur la méthodologie du logiciel IPCC 2006 ;
- Atelier de Renforcement des capacités des experts sur les lignes directrices du GIEC et sur l'outil RISQUE ;
- Atelier d'information et sensibilisation des structures détentrices des données pour la réalisation de l'Inventaire national des Gaz à Effet de Serre (IGES) ;
- Atelier de lancement de la Quatrième Communication Nationale du Niger sur les changements climatiques (QCN) ;
- Participation à la dixième rencontre du Cadre de Concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation aux changements climatiques au Niger ;
- Atelier de formation sur la capitalisation des expériences agricoles en matière d'intervention sur les conventions issues de Rio ;
- Atelier de formation sur les outils de Capitalisations des bonnes pratiques en matière d'adaptation au CC ;
- Atelier de validation du rapport provisoire d'étude sur la consolidation des contraintes.

Au niveau régional : deux réunions sectorielles ont été à Maradi et à Tahoua et une rencontre de sensibilisation, des medias à Dosso, sur le processus d'élaboration du PNA ont été organisées.

Tableau 2 : Tableau synoptique des Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces (FFOM/SWOT) : une vue d'ensemble

Acteurs	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Observations Analyses
Institutions transversales					
Ministère des Finances	Le Ministère des finances qui est chargé de mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière budgétaire, le Ministère des Finances peut : - veiller à l'adaptation au changement climatique, lorsque cela s'avère nécessaire, le Ministère des Finances ; - imposer des conditionnalités dans l'allocation des ressources	La faiblesse du Ministère des Finances réside dans la situation économique du pays. En effet à l'instar de tous les pays en voie de développement, le Niger aussi, fait face à la dure réalité de la rareté des ressources	Le changement climatique est un sujet d'actualité c'est un outil de plaidoyer à l'endroit des PTF pour la mobilisation des ressources	La situation sécuritaire est une question qui impacte les efforts du gouvernement dans tous les domaines	Capacité à plaider pour l'allocation des ressources financières en faveur de l'ACC ; Disponibilité d'outils de budgétisation
Ministère du Plan	- Longue expérience en matière de planification du développement et de coordination des secteurs pour la préparation des outils de planification (politiques, stratégies, plans, etc.) ; - Coordination de la mobilisation des ressources - Prise en compte des changements climatiques dans les projets de développement Prise en compte de la thématique dans les outils de planification stratégique (SDDCI Niger 2035 et PDES 2017-2021)	- Insuffisance de ressources humaines en quantité et en qualité (profil et expérience) en matière d'adaptation au changement climatique ; - Insuffisance d'expériences en matière d'adaptation au changement climatique pour la majorité du personnel nouvellement recruté (plus de 80%) ; - insuffisance de la maîtrise des nouveaux outils de planification, programmation et budgétisation	- Volonté politique des autorités de la 7ème République ayant impulsé une nouvelle dynamique à la fonction de planification, en créant un ministère en charge du plan : - Regain d'intérêt pour la planification - Existence de PTF favorables au financement climatique - Existence de centre de formation et de recherche au niveau local pour le renforcement des capacités des agents (FAC d'Agro)	- Instabilité politique susceptible d'affaiblir la planification - disfonctionnement du circuit des requêtes de financement du fait des Ministères techniques et le MAE/C/IE qui souvent n'impliquent pas le MP	Planification, Déconcentration et Décentralisation
Institutions intermédiaires					
CNEDD	Regroupe toutes les structures nationales : Ministères sectoriels, institutions de recherche, organisations société civile et secteur privé ;	- Conflit d'intérêt entre institutions, - irrégularité dans la représentation des structures dans les réunions du CNEDD, - insuffisance des moyens financiers alloués par l'Etat ;	Représentation de toutes les structures nationales, tenue des sessions du conseil, présidence du conseil par le Directeur du Cabinet du Premier Ministre	- irrégularité dans la tenue des sessions du conseil	Maitrise du processus

Acteurs	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Observations Analyses
	Point focal national de la CCNUCC Existence de l'AND (CNEDD)				
SE/CNEDD	Personnel pluridisciplinaire, organisé en divisions, participation à des rencontres internationales et nationales sur les changements climatiques ; Maitrise les conventions post rio et les lignes directrices des institutions sur CC	- insuffisance des moyens financiers alloués par l'Etat, notamment pour le fonctionnement	Rattachement au Cabinet du Premier Ministre, pluridisciplinarité des cadres ; -Existence du cadre de concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation aux changements climatiques (capitalisation des bonnes pratiques d'adaptation, Agriculture Intelligente au Climat (AIC)) -Existence de la Plateforme science- changement climatique	Conflits d'attributions avec d'autres structures, dont le ME/SU/DD	Maitrise du processus Répartir les activités ou responsabilité chaque agent pour une thématique CC
La Commission Technique CVC et son Secrétariat Technique	La commission regroupe toutes les parties prenantes au niveau national. C'est un cadre bien structuré avec un bureau qui conduit les activités de la commission. En effet les différentes parties prenantes sont impliquées dans toutes les activités de la commission	- Insuffisance et non régularité lors des réunions des représentants des parties prenantes lors des réunions ; -manque de moyen de fonctionnement de la commission	Ancrage au CAB/PM Le Secrétariat Exécutif du CNEDD mobilise les acteurs et les institutions pour la conduite des activités. Il mobilise aussi les partenaires techniques et financiers pour des questions d'intérêt national. Il réussit aussi à faire l'unanimité quant à la conduite des activités d'adaptation ainsi qu'il mobilise les fonds dédiés aux changements climatiques pour favoriser l'adaptation des populations et des écosystèmes. Avec l'accréditation de la BAGRI au Fonds d'Adaptation et prochainement au Fonds Vert pour	L'instabilité des institutions, les querelles d'attribution avec certains Ministères et institutions peuvent constituer une menace sérieuse pour le bon fonctionnement du PNA et sa mise en œuvre	- A réviser à très court terme pour prendre en compte d'autres structures ; - créer les conditions de la tenue régulière des réunions - Prévoir les moyens de fonctionnement dans le budget national Nécessité de la régularité des points focaux des

Acteurs	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Observations Analyses
			le Climat les différents acteurs de mise en œuvre du PNA pourront formuler des projets qu'ils mettront œuvre. La possibilité de formuler un programme inclusif pour le Niger pourra aussi être une opportunité à saisir afin que le PNA prenne en charge le développement du secteur rural		structures membres de la Commission
DNPGCA	<ul style="list-style-type: none"> - existence d'organes déconcentrés (Région, Département, Communes et Villages) ; - existence d'outils : Plan de contingence, Plan de Réponse ; - outils d'évaluation des zones et groupes vulnérables ; - capacité à apporter une réponse rapide aux populations vulnérables - longue expérience du DNPGCA ; - Coordination de la Plate-Forme de réduction des Risques de catastrophes 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources financières allouées par l'Etat et ses partenaires ; - faible appropriation de l'ACC par les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique des autorités ; - Ancrage institutionnel du DNPGCA au cabinet du Premier Ministre ; - Existence de cadre de concertation, au niveau national et entre l'Etat et les PTF ; - existence de cadres de concertation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au niveau régional (CEDEAO, UEMOA, CILSS), pour appuyer les DNPGCA dans l'analyse et les réponses au niveau régional - Existence d'un cadre d'assurance au niveau continental, africain - African Risk Capacity (ARC) ; - Possibilité de coordination avec le SE/CNEDD, ayant la même tutelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Tendance à la baisse des ressources allouées par l'Etat ; - l'insécurité ; - les problèmes sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'outils d'évaluation et suivi de la vulnérabilité Capacité à développer des actions et mesures d'adaptation au CC ; Partenaire important du SE/CNEDD D'où intérêt à créer un mécanisme de coordination DNPGCA ; avec le SE/CNEDD pour le PNA et le MP pour les ODD
HC3N	<ul style="list-style-type: none"> - existence des structures qui disposent des expériences dans le domaine de l'adaptation au 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible allocation des ressources publiques à l'investissement dans le domaine d'adaptation aux 	<ul style="list-style-type: none"> - La montée de la finance climatique avec les 3 fonds disponible à savoir : fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - L'insécurité qui sévit dans la région du sahel ; 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de coordination et de création d'un environnement

Acteurs	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Observations Analyses
	<p>changement climatique (CNEDD à travers le PANA, ABC, PNA) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence des programmes et projets dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques ; - existence des structures de missions qui appuient dans le domaine d'adaptation aux changements climatiques (HC3N, DNP/GCA, CNEDD...) 	<p>changements climatiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible capacités des structures nationales à mobiliser les ressources externes dédiées à l'adaptation tel, que le fonds d'adaptation (FA) ; - Faible communication et partage des résultats probants des interventions dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques - faible disponibilité des données sur les résultats des activités des projets sur le climat ; 	<p>d'adaptation, fonds spécial climat et fonds vert climat ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les portefeuilles grandissantes et orientées vers le financement de l'adaptation aux changements climatiques des Banques de Développement multilatérales (BM, BID,) régionale (BAD) sous régionale (BOAD) et nationale (BAGRI) ; - Les coopérations multilatérales comme l'EU dont 45% du fonds est orienté vers le financement de l'adaptation au climat ; - Les financements innovants internes (taxes sur l'utilisation des combustibles fossiles) comme externes ; 	<p>L'instabilité institutionnelle et/ou l'interruption de l'ordre constitutionnelle</p>	<p>favorable à la diffusion des outils de planification et de budgétisation au niveau des structures de mise en œuvre de l'i3N</p> <p>Plaidoyer pour le financement climat</p> <ul style="list-style-type: none"> - besoin de renforcement des CR3N, en vue de mieux contribuer à l'identification des actions et au suivi-évaluation
Institutions des secteurs sensibles au CVC					
La Direction de la Météorologie Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - personnel professionnel, experts dans le domaine de la météo et du climat ; - existence d'une division changement climatiques - existence d'une Division application Météorologique ; - disponibilité d'outils de prévision et d'analyse météo et climat 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de ressources financières ; - insuffisance de personnel qualifié ; - insuffisance de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - soutien du Ministère de Tutelle ; - Fonds Verts Climat - Ambitionne une transformation en une agence 	<ul style="list-style-type: none"> - insécurité ; - instabilité institutionnelle ; - persistance de l'insuffisance des ressources financières 	<p>Proposition : Modernisation de la DMN en une Agence Météorologie Nationale</p>
ME/SU/DD	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de Lois (dont : code de l'environnement, code forestier) ; - Volonté politique à soutenir l'adaptation et rapports CAPEG, CIO, 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation de ressources internes soutenant l'adaptation - Faible capacité des acteurs en finances climat ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs domaines d'intervention dans le cadre de l'adaptation : AIC, agro écologie ; - Diversité de bailleurs qui 	<ul style="list-style-type: none"> - l'insécurité sous régionale qui entrave l'accès dans certaines zones 	<p>Maîtrise du processus Créations de structures</p>

Acteurs	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Observations Analyses
	RAMO/PDES, etc. qui rendent compte des avancées dans le domaine. - L'adaptation est prise en compte dans divers documents stratégiques	- faible capitalisation des bonnes pratiques en matière d'adaptation, notamment les actions des ONG ; - faible synergie des acteurs ; - l'ancrage institutionnel des projets/programmes qui ne tient pas compte parfois du poids du secteur.	soutiennent l'adaptation.		appropriées à l'adaptation
MAG/EL	- Existence de Lois foncières, - Politique de décentralisation - Important potentiel de transformation des pratiques traditionnelles ; - Possibilité d'aménagement hydro-Agricole ; - Diversité des filières agricoles - Potentiel local de mobilisation ; - Existence des innovations et techniques d'adaptation aux CC promues par les projets sous tutelles (CEAP, Compostage) ; - Des outils expérimentaux pour toutes les filières (stations expérimentales, centres techniques régionaux, organismes professionnels...)	= cibles ont une faible connaissance des effets des CC et des mesures d'adaptation ; - Pratiques peu favorables à l'adaptation ; - insuffisance de moyens pour évaluer les impacts du changement climatique sur les productions ; - Projets Recherche-Développement localisés dans les zones favorables pour un souci de résultat ; - Faibles émissions radio télé d'information de masse ; Faible sensibilisation des producteurs - Faible taux de transformation des produits ; - Problème d'accès et sécurisation du foncier - Faible organisations des filières	- Existence d'initiatives d'adaptation menées et expérimentées par les cibles) ; - Existence d'un cadre structurel d'actions (documents de politiques, stratégiques et programmatiques) pour lutter contre les effets néfastes des CC ; - Existence d'une agence d'appui conseil des producteurs (APCA) - Présences des PTF et ONG ; - Dimension multisectorielle donnée aux interventions de lutte contre les effets néfastes des CC par l'implication de plusieurs ministères et instituts de recherche	- Retard dans la mise en œuvre de mesures structurelles devant impulser l'adaptation aux CC (Retard dans l'exécution des actions planifiées dans le cadre du PAP) - Encrage de certains projets créant une lourdeur administrative avec comme conséquence le risque de perte des financements mis en place pour lutter contre les effets néfastes des CC ; - Sous-représentation de la DGA dans le système d'alerte précoce sur les risques climatiques - Financements filières faiblement orientés	Plusieurs Point Focaux non coordonnés DGA/ DGGR/ DEP DGPIA

Acteurs	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Observations Analyses
				vers ce type d'enjeux Evolution lente des systèmes de culture et des pratiques de production végétale et d'élevage	
	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience des autorités - Existence de l'AND (CNEDD) 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétences adaptées pour la formulation des projets - Vulnérabilité des budgets du MAGEL 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des Fonds climat - Accréditation des institutions financières régionales (BOAD, BAD) 		
	<ul style="list-style-type: none"> - Le MAG/EL dispose d'un document Cadre pour l'intégration du changement climatique dans le secteur de l'élevage; - MAG/EL est représenté dans la Commission Technique de Changement Climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> -Plusieurs personnes s'occupent des activités dudit domaine malheureusement dans le MAG/EL, cependant, il n'existe pas de cadre d'échanges d'informations entre elles, posant ainsi le problème de synergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux activités liées à la Commission Technique Changement et Variabilité Climatiques ; - MAG/EL a des membres actifs du groupe multidisciplinaire d'Inventaire de Gaz à Effet de Serre ; - MAG/EL fait partie des structures détentrices des données pour la réalisation de l'IGES ; - l'existence d'une Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Changements et Variabilité Climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise Gestion du courrier (lenteur administrative, favoritisme...) nous fait perdre beaucoup d'informations ; - La mobilité des agents de l'Etat ; 	
MH/A	<ul style="list-style-type: none"> - existence de Lois (code de l'eau,) - existence d'un point focal changement climatique au titre du Ministère en charge de l'Hydraulique auprès du SE-CNEDD ; - existence de deux Plans sectoriels : le schéma directeur des ressources en eau et le PANGIRE qui ont 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance des ressources financières et matérielles pour prendre en compte l'adaptation dans le Document de Programmation du MH/A ; - Irrégularité des évaluations des risques climatiques sur les ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - le MH/A dispose à travers le PANGIRE adopté d'un plan d'investissement à court, moyen et long terme (2017-2030). Dynamique internationale en faveur de la prise en compte de la dimension changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - menace liée au changement du régime des précipitations - Menace liée au changement du régime thermique - raréfaction de la ressource eau 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'outils de planification et de budgétisations Maitrise les outils de planification, programmation et

Acteurs	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Observations Analyses
	effectivement pris en compte la dimension CC. - existence d'un Sous-programme « Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau » qui permet une gestion rationnelle et durable des ressources en eau à l'horizon 2030 à travers des dispositifs de suivi des ressources en eau et un inventaire global actualisé de ces ressources en eau.	- insuffisance des mesures d'ACC.			budgetisation (PANGIRE)
MPFPE	Le MPFPE est doté d'une Politique Nationale de Genre prenant en compte les questions de changements	- Le MPFPE n'a pas suffisamment de compétences humaines en matière d'adaptation ; - une faible performance des mécanismes de coordination et d'appui technique des institutions gouvernementales par rapport à l'intégration du genre notamment dans les processus de planification, de programmation et de budgétisation et aux niveaux des Cellules Genre et de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre créé par décret n° 2015-524/PRN/MP/PF/PE du 02 octobre 2015	Tous les plans, programmes et projets doivent prendre en compte la dimension genre Cellules Genre et de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre	une faible capacité de résilience des hommes et des femmes face au changement climatique, aux urgences humanitaires et aux menaces sécuritaires dont la récurrence et l'ampleur affectent gravement les populations en général et les femmes et leurs biens en particulier.	Peu outillé pour l'adaptation Besoin de renforcement des capacités
Institutions d'appui (recherche/formation et financement)					
INRAN	- disponibilité des chercheurs (42) détenteurs de doctorat et de spécialités différentes ; - disponibilité d'un technicien expérimenté en bioclimatologie ; - existences de plusieurs	- Insuffisance de financement pour la recherche en adaptation aux changements climatiques ; - Aucun chercheur en bioclimatologie ; - Insuffisance de stations météo au niveau des centres de recherche ;	- Projets collaboratifs en cours de formulation, pouvant assurer un renforcement des capacités en recherche et un accroissement des financements	- financements essentiellement externes - faiblesse des financements de l'Etat pour la recherche en	Aptes à réaliser des formations de formateurs sur la base (i) des modules disponibles :

Acteurs	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Observations Analyses
	<ul style="list-style-type: none"> technologies d'adaptation aux CC ; - existence des centres et stations de recherche pour les activités d'atténuation et d'adaptation aux CC ; - Universités publiques et privées, les instituts supérieurs comme moyens, les institutions internationales de recherche basées au Niger ; - existence de Laboratoires. - Evaluation des chercheurs par le CAMES, assurant leur notoriété ; - Existences de variétés agricoles améliorés et précoces pour faire face aux déficits pluviométriques. 	<ul style="list-style-type: none"> - les stations météo disponibles sont vétustes 		<ul style="list-style-type: none"> adaptation aux changements climatiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> Master sur le changement climatique, Master sur la gestion durable des terres ; formations continues sur l'intégration des changements climatiques dans les politiques, etc. et (ii) les Résultats de recherche disponibles, dont les nombreuses publications.
Centre Régional Agrhymet	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes expériences dans le domaine du changement climatique avec la mise en œuvre de nombreux projets au niveau sous-régional ; - Beaucoup de formations réalisées ; - Espace géographique constitué de 17 pays CILSS, CEDEAO. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisances de ressources humaines ; - Insuffisances de ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace géographique constitué de 17 pays CILSS, CEDEAO ; - Notoriété reconnue au niveau internationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'autres institutions concurrentes qui font la même chose (WASCAL) 	
Organisations de OPA, ONG et Associations de Développement, Société Civile, Secteur Privé					
OPA/RECA	<ul style="list-style-type: none"> - capacité de contribuer aux réflexions ; - expérience d'information et de sensibilisation des OPA sur l'adaptation, via différents outils adaptés à l'ensemble des acteurs prenant en compte les NTIC (Web, mailing list, radio, Call Center, etc.) ; - expérience de capitalisation des actions d'adaptation ; - Des services en direction des professionnels et notamment des jeunes : conseil agricole, conseil de 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible développement des NTIC au Niger et coût d'utilisation élevé - Limite des activités au personnel disponible ; - insuffisance des moyens humains, matériels et financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - existence du Fonds Climat ; - prise de conscience de plus en plus élevée des producteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tendance forte à conditionner l'adoption des actions d'adaptation par une rémunération. 	<ul style="list-style-type: none"> - enjeux : complémentarité entre les acteurs, pour assurer la durabilité

Acteurs	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Observations Analyses
	gestion, accès au crédit agricole, formation des jeunes ; - Structuration des (OP) dont des organisations « nouvelles » pour la gestion des ressources naturelles (AUE) ou des marchés et commercialisation.				
OSC/RJE	- le Réseau des Journalistes pour un Environnement Sain (RJES) regroupe des journalistes des divers médias, ce qui favorise l'existence de plusieurs canaux de communication	- la faible maîtrise des questions des changements climatiques ; - insuffisance des ressources financières.	- engouements des acteurs pour les questions de communication, notamment, les projets et programmes œuvrant dans le cadre des CC.	- l'insécurité qui touche certaines parties du Niger ; - insuffisance prolongée du financement.	Acteurs motivés pour le contrôle citoyen.
Secteur Privé	La Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN) dispose de personnel et équipements adéquats à même de faire le travail	A l'exception de la BAGRI, il n'y pas de structure dédiée à la prise en charge et à la gestion des questions de changements climatiques en rapport avec le secteur privé au Niger	L'amélioration de la compétitivité et viabilité des entreprises et industries par des mesures incitatives prenant en compte les questions de changements climatiques.	Les aléas climatiques peuvent aboutir à la faillite de plusieurs entreprises privées financées ou soutenues par la CCIN et dont les activités sont en lien avec la transformation des produits agricoles locaux.	Maison de l'Entreprise disposant de semences améliorées adaptées aux terroirs
Partenaires Techniques et Financiers					
FAO	- Bonne connaissance des ressources ; - Disponibilité à accompagner ; Engagement.	- Faiblesse niveau technique - Manque d'équipement de mise en échelle ; Manque d'équipement de transformation de certains produits (non ligneux).	- Développement des entreprises villageoises ; - Grande capacité de mobilisation des financements pour la mise en œuvre des actions.	Absences de cadre de sécurisation sur le foncier en l'occurrence	Possibilités de développer le partenariat ; synergie/complémentarité et Plaidoyer pour le processus PNA

Ce tableau synoptique donne une vue d'ensemble des Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, pour chaque institution de l'échantillon. Pour mener le processus de l'élaboration du PNA du Niger, le dispositif institutionnel dispose de plusieurs forces dues au contexte, aux institutions de haut niveau et les mécanismes de coordination mis en place. Notons à titre d'illustrations :

- La Ratification de la CCNUCC par l'Etat du Niger ;
- L'existence d'un CNEDD et de son secrétariat Exécutif, regroupant les ministères sectoriels avec comme encrage la primature, le HC3N rattaché à la présidence de la République, la Commission Technique Nationale CVC ;
- L'expérimentation à travers des Divisions et des Unités de gestions efficaces auprès du CNEDD ayant abouti à la mise en œuvre du PANA, et l'élaboration de document de référence portant sur : les CDN, les BUR, IGES, CNSC.

Cependant, des faiblesses sont relevées.

● **Faiblesses constatées**

Quelques faiblesses ont été identifiées, notamment :

- La limitation de la recherche climatologique dans le pays ;
- L'inexistence des branches de formation spécifiques ou de recherche spécifiquement consacrées aux CC ;
- L'inexistence d'une unité de recherche sur les CC ;
- La faible densité du réseau d'observations et la collecte de données climatologiques.

● **Opportunités**

Le processus PNA pourrait exploiter de nombreuses opportunités, dont :

- L'adhésion des partenaires à accompagner les activités d'adaptation et d'atténuation à travers les fonds climats (FVC, FEM, CCNUCC, ...) ;
- L'existence d'un comité national pluridisciplinaire pour la mise en œuvre des actions de CC ;
- L'accréditation des institutions financières régionales (BOAD, BAD) et nationale (BAGRI).

● **Menaces**

Le processus est menacé par :

- Le retrait des grandes puissances de la CCNUCC (cas des USA) ;
- Le non-respect du principe pollueur-payeur par certains pays développés ;
- Le non-respect des engagements dans le cadre de financement climat ;

- La situation sécuritaire et sanitaire au niveau régional et mondial ;
- Les conflits d'attributions entre les structures nationales en charge de la question des changements climatiques.

3.3. Evaluation des compétences

L'évaluation porte successivement sur une appréciation à trois niveaux : (i) au niveau de la gouvernance, les liens entre les attributions des acteurs clés et le domaine de l'adaptation aux changements climatiques ; (ii) au niveau technique, la maîtrise du cadre de planification stratégique, des outils disponibles ; (iii) au niveau de la gestion, les ressources matérielles, humaines et financières.

3.3.1. Les liens entre les attributions des acteurs clés et le domaine de l'adaptation aux changements climatiques

Des domaines de compétences larges par rapport à l'adaptation au CC.

Au niveau macro/transversal

La pertinence et l'efficacité de la planification et la budgétisation de l'adaptation aux changements climatiques, supposent des liens entre les attributions des institutions et le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. La maîtrise des domaines de compétence dans l'adaptation aux changements climatiques, par les acteurs, est une condition indispensable à la réussite de leurs interventions. Il ressort de la revue documentaire et de nos entretiens avec les structures de l'échantillon, deux groupes d'acteurs :

- ceux dont les attributions sont en liens directs avec l'adaptation aux changements climatiques ;
- ceux dont l'adaptation aux changements climatiques, *est diluée* dans de vastes domaines.

• Des attributions en liens directs avec l'adaptation aux changements climatiques

Ce groupe est constitué par : (i) le CNEDD et son Secrétariat Exécutif (SE) (ii) le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ; (iii) l'Assemblée Nationale ; (iv) l'INRAN ; (v) la Direction de la Météorologie Nationale et (vi) le HC3N.

- *Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) et Le Secrétariat Exécutif (SE)*

En plus du fait qu'il est point focal de la CCNUCC, le Décret n°2011-057/PCSR/PM du 27 janvier 2011, modifiant et complétant le Décret n°2000-272/PRN/PM du 04 août 2000, portant création, composition et attribution du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), en son Article 3 qui explicite les attributions du CNEDD en matière de changements climatiques et de l'adaptation, en ces termes : « veiller à l'intégration des changements climatiques et de l'adaptation dans les politiques, stratégies et programmes

de développement ; veiller à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités des changements climatiques et de l'adaptation ».

- *Le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable*

En ce qui concerne, les liens entre l'adaptation et ses attributions sont également explicités à travers celles de la Direction de Renforcement de la Résilience et de l'Atténuation au Changement Climatique et la Direction Générale des Eaux et Forêts. Relevons les éléments suivants :

- ✓ Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de changements climatiques ;
- ✓ Contribuer à la mise en place d'un système adapté d'information sur les changements climatiques ;
- ✓ Veiller à l'intégration de la dimension Changements Climatiques dans la planification sectorielle du niveau central et au niveau décentralisé ;
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre des projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques ;
- ✓ Identifier et vulgariser les technologies de renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes face aux changements climatiques ;
- ✓ Organiser et/ou participer aux rencontres et échanges d'expériences régionales et internationales dans les domaines de compétences de la Direction ;
- ✓ Concevoir et vulgariser des outils de mise à l'échelle des bonnes pratiques d'adaptation ;
- ✓ Promouvoir le partenariat avec les alliances régionales pour la promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) ;
- ✓ Vulgariser les meilleures pratiques endogènes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

- *L'Assemblée Nationale*

Les principales attributions de l'Assemblée Nationale en rapport avec la planification de l'adaptation, aux changements climatiques, se résument ainsi qu'il suit :

- ✓ L'adoption des projets de lois portant ratification et signature des conventions et accords internationaux et sous-régionaux en matière d'ACC ;
- ✓ L'adoption des projets de loi portant financement de projets et programmes d'ACC ;
- ✓ Le contrôle de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre de la planification des actions d'adaptation aux changements climatiques ;
- ✓ Veiller à une amélioration de la part du budget national pour les actions d'ACC ;
- ✓ Le développement de plaidoyer en faveur de la planification des actions d'ACC ;

- ✓ La sensibilisation des collectivités et bénéficiaires en matière d'adaptation aux CC.

- L'INRAN

Il s'agit des attributions de cinq (5) départements de recherche (ressources naturelles, cultures pluviales, irriguées, production animale, socio-économie), au niveau de chaque Département de recherche, en lien avec l'adaptation aux changements climatiques de mener des activités climato-intelligentes qui permettraient aux populations d'être résilientes face aux effets des changements climatiques.

- Le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N)

L'intervention dans ce domaine découle de l'Axe 3, en assurant la coordination qui vise à mutualiser les actions, éviter la duplication ou écarts. Il s'agit de la coordination horizontale entre les Ministères techniques de mise en œuvre de l'i3N, tout en assurant le dialogue sur les politiques incluant des représentants de la société civile et du secteur privé, de la coopération verticale entre les institutions du secteur aux niveaux national et local et du processus de Planification Communautaire Participatif (PPCP).

- ✓ Appui à la formulation des programmes et projets de résilience climatique dans le domaine de la SAN/DAD ;
- ✓ Plaidoyer à l'allocation des ressources internes (budget de l'Etat) et externes à la faveur de l'adaptation au changement climatique ;
- ✓ Appui à l'intégration de la planification de l'adaptation au niveau sous sectoriel.

• Structures ayant l'adaptation aux CC incluse dans des domaines plus vastes

L'adaptation aux changements climatiques ne ressort pas de manière explicite dans les attributions de certaines structures dont le DNP-GCA, le MPFPE, le MH/A le MSP, le Ministère de l'Energie, le Ministère du Transport, le Réseau des Journalistes pour un Environnement Sain (RJES) et le MAG/EL, telles que la DGA, la DGGR, la DGPIA et la DEP.

Ainsi, il est indiqué que « Le DNP-GCA a pour mission la prévention, l'atténuation, la gestion et le relèvement précoce des incidences des crises alimentaires, pastorales et nutritionnelles affectant les populations nigériennes ».

Le MPFPE assure « la protection et la promotion des droits des femmes et des hommes en vue de leur participation équitable à la vie civique, économique, sociale, culturelle et politique, et de l'harmonisation des rapports sociaux entre toutes les catégories ».

La DGA a retenu l'accompagnement des producteurs ruraux à travers le développement des innovations et technologies résilientes à même de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable. Cela se traduira par le développement des bonnes pratiques agricoles et l'utilisation des intrants de qualité (semences des variétés améliorées et adaptées aux zones agro écologiques, gestion durable des terres).

La DGGR est chargée de l'élaboration, l'application et du suivi de la politique nationale en matière d'aménagement de terres, de mobilisation des eaux à des fins agro sylvo pastorales, de protection et traitement des bassins, et d'équipements ruraux. Dans ce cadre, la DGGR a pour mission de promouvoir les technologies innovantes de mobilisation de l'eau, d'irrigation pour l'économie de l'eau et l'intégration des énergies propres dans la maîtrise de l'eau.

Enfin, notons que dans le cadre de ses actions de sensibilisations sur les thématiques environnementales, le RJES réserve une place de choix aux questions des changements climatiques, convaincu de l'existence de ce phénomène et de ses effets néfastes sur les secteurs de la vie socioéconomique.

En conclusion, il ressort de ce qui précède que ce deuxième groupe pourrait s'inspirer du CNEDD et du ME/SU/DD pour soit réviser les attributions, soit créer des organes dédiés à l'adaptation au CC, afin de disposer d'une base de la planification et de la budgétisation de l'adaptation.

Comme hypothèses et risques, il est à considérer que la fonctionnalité du PNA dépendra de l'engouement de la coordination et de l'engagement des parties prenantes concernées.

3.3.2. Des ressources humaines, matérielles et financières insuffisantes

- **Au plan des ressources humaines**

Il s'agit du personnel consacré à la coordination, à l'animation du processus de formulation et de mise en œuvre des activités d'Adaptation aux Changements Climatiques, d'une manière générale.

Il ressort de nos entretiens avec les parties prenantes, des ressources humaines insuffisantes en quantité et en qualité (profils, expériences), requises pour l'identification, la priorisation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités d'adaptation au changement et variabilité climatiques.

De manière spécifique, il en est de même pour les cellules Genres au sein des Ministères. Déjà en 2014, l'étude sur l'état des lieux des Cellules Genres des Ministères, recommandait de « Renforcer les capacités des staffs, des membres des cellules ; notamment ceux nouvellement impliqués et de tous les autres acteurs pour une meilleure compréhension du genre, une acquisition de connaissances et de compétences pour son intégration dans les programmes (planification, budgétisation, mise en œuvre, suivi) ».

A titre d'illustrations de la faiblesse des ressources humaines, on peut noter :

- Au niveau du CNEDD, sur dix (10) postes requis, cinq sont pourvus ;
- Au niveau du ME/SU/DD, sur un effectif requis de 15 personnes, seulement cinq (5) postes sont actuellement pourvus au niveau de la Direction de Renforcement de la Résilience et de l'Atténuation au Changement Climatique (DRR/ACC). Il faut préciser qu'il s'agit d'une nouvelle Direction ;

- Pour le CNESS, sur les six postes requis pour la réalisation des études prospectives en lien avec la sécurité, les changements climatiques et la démographie, deux sont pourvus.

Les institutions des secteurs sensibles aux changements et variabilité climatiques disposent de plusieurs points focaux membres de la CTN/CVC. C'est notamment le cas du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, représenté par la DGA, la DEP et la DGP/IA. Force est de constater que ces trois (3) points focaux n'ont pas développé un mécanisme de concertation préalable.

De manière spécifique, le personnel est disponible, et adéquat, en quantité et en qualité. Il est constitué des cadres du SE/CNEDD et de l'Unité de Gestion du projet, consacrés à la coordination et à l'animation du processus de formulation et de mise en œuvre du Plan National d'Adaptation.

Par contre, le nombre actuel des membres du Secrétariat de la CTN/CVC est élevé. Dans ces conditions, il est difficile de réunir régulièrement les membres, qui par ailleurs sont employés dans de nombreuses tâches, dans leurs structures d'ancrage.

Pour clore ce volet, il convient de noter que le nombre de cadres qui sont en charge des questions d'adaptation aux changements climatiques n'est pas maîtrisé à partir du moment où ce nombre n'est pas connu au niveau des différents acteurs que sont les Ministères, les institutions de recherche et la société civile.

Pour pallier l'instabilité des ressources humaines, les Points Focaux ou représentants les parties prenantes doivent être nommés, avec un mandat de suivre les activités du PNA, de manière permanente.

- **Au plan des infrastructures**

Pour le SE/CNEDD et le DNP/GCA le regroupement actuel de leurs entités est satisfaisant. Ainsi Le Secrétariat de la CTN/CVC est adossé au Secrétariat Exécutif du CNEDD compte tenu du fait que c'est la structure point focal de la CCNUCC mais également des expériences acquises avec la mise en œuvre du PANA et l'animation continue du cadre de concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation depuis 2010 qui tient annuellement et régulièrement ses réunions.

Seule la DRR/ACC du MESU/DD a mentionné l'insuffisance des bureaux.

- **Au plan des équipements**

La quasi-totalité des structures ont mentionné l'insuffisance des unités informatiques et de logiciels de traitement des données, des matériels roulants, logiciels de cartographie, logiciel International Panel on Climate Change (IPCC), etc.

- **Au plan des ressources financières**

L'insuffisance des ressources financières nécessaires à l'identification, la priorisation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités d'adaptation au changement et variabilité climatiques, est une caractéristique de la quasi-totalité, des structures de l'échantillon enquêté.

Pour les ressources requises, du budget conséquent que l'Etat devrait voter pour atteindre les résultats, force est de constater pour le moment qu'il n'y a pas de ressources mises à la disposition de la coordination en dehors du budget de fonctionnement du SE/CNEDD qui lui, est resté dérisoire pendant plusieurs années.

S'agissant des procédures, la gestion se fait conformément aux normes et procédures de l'Etat ou des partenaires techniques et financiers. Cependant la lourdeur, la complexité et la faible capacité de maîtrise de certaines procédures impactent négativement sur la consommation des crédits pour le cas des ressources de l'Etat, et l'inaccessibilité à certains fonds à caractère mondial (FVC, FME...).

Les procédures de gestion doivent respecter les procédures nationales avec les mêmes systèmes de contrôle tels que les audits, les évaluations.

3.3.3. Le système de planification stratégique et le cadre budgétaire

La planification et la budgétisation de l'adaptation à moyen et long termes au Niger devra reposer sur le système de planification stratégique adopté par le Niger. Celle-ci comporte plusieurs étapes :

- **Un système de planification stratégique en cours de consolidation**

Des démarches et outils spécifiques sont utilisés pour chacune de ces étapes avec des finalités distinctes, mais bien intégrées dans un système cohérent. C'est ainsi que :

- La Prospective est l'exploration d'un futur possible et plausible de long terme (25-50 ans) et débouche sur une Vision de développement. Il s'agit de la Prospective à travers la SDDCI Horizon 2035 et l'Initiative 3N ;
- La Planification est la définition des orientations de politique de développement économique et social, concrétisée par le PDES 2017-2021 et le Plan d'Action 2016-2020 de l'Initiative 3N économique et social à moyen terme (5-10 ans) basée sur la Vision prospective ;
- La Programmation est l'opérationnalisation des orientations stratégiques selon les perspectives de ressources mobilisables (1-3 ans) ;
- Les budgets Programmes.

- **Le cadre budgétaire en cours d'appropriation**

Les outils de budgétisation de l'adaptation aux changements climatiques, développés par le Ministère des Finances sont les Documents de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) et les Projets Annuels de Performance. A travers ces documents, les Ministères concernés par la question du changement climatique déclinent leurs stratégies et leurs priorités, ce qui constitue une base au Ministère des Finances pour l'allocation des ressources.

Il ressort de nos entretiens que, « l'adaptation est reconnue dans la politique d'allocation budgétaire au Niger, cela se traduit par les ressources importantes dont bénéficient les ministères en charge du développement rural et même la création d'autres ministères qui gèrent les conséquences du changement climatique, comme le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes ».

Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP)

Le DPBEP est l'instrument de programmation pluriannuelle glissante pour l'ensemble des recettes et des dépenses. Il couvre une période minimale de trois ans dont la première année correspond à l'exercice visé par le projet de loi de finances. Le DPBEP se compose de deux parties dont l'une décrit les perspectives de recettes, et l'autre, consacrée aux dépenses budgétaires.

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD)

Le DPPD présente les prévisions des dépenses budgétaires sur une base triennale glissante. Selon les nouvelles directives de l'UEMOA, chaque ministère doit préparer son DPPD qui regroupe tous ses programmes, eu égard aux objectifs qui lui sont assignés. Le DPPD constitue le support de présentation faisant ressortir pour chaque programme :

- Les actions à mettre en œuvre ainsi que leurs coûts sur une période minimale de trois ans ;
- Les objectifs, les résultats attendus, les indicateurs et les cibles.

Le Projet Annuel de Performance (PAP)

Les Projets Annuels de Performance (PAP) sont élaborés à partir des DPPD dont ils constituent la première année de mise en œuvre dans le cadre de l'exécution des programmes. Le PAP décline les actions contenues dans le DPPD en activités et en tâches ainsi que leur budgétisation sur la base des enveloppes plafonds notifiées. Les responsables de programmes sont évalués sur la base du PAP, à travers le Rapport Annuel de Performance (RAP).

Le Budget de l'Etat

Le budget de l'Etat décrit les recettes et les dépenses budgétaires autorisées par la Loi de finances au cours d'une année donnée. Les prévisions des recettes et des dépenses sont préparées par le Gouvernement, et l'autorisation de leur exécution est donnée par le Parlement. D'après les nouvelles directives de l'UEMOA en matière de finances publiques, le budget de l'Etat devrait être préparé sur une base triennale glissante. Toutefois, le parlement ne se prononce que sur les prévisions de la première année.

L'utilisation de ces outils est rendue systématique à partir de 2017, dans l'ensemble des Ministères, à travers les Comités chargés de la coordination de l'élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Ils sont appliqués aux programmes stratégiques du Plan d'Action de l'Initiative 3N, comportant des actions d'adaptation aux changements climatiques, afin de diminuer la vulnérabilité des populations face aux impacts négatifs des changements climatiques et de renforcer leur résilience et tolérance face aux phénomènes climatiques extrêmes. Les interventions prioritaires dans ce domaine ont trait au transfert de technologies aussi bien pour l'atténuation que pour l'adaptation aux changements climatiques, au renforcement des capacités en matière de recherche et d'observation systématique et aux actions en matière d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation.

De l'évaluation des compétences, il ressort les principales conclusions suivantes : un sous-effectif en personnel requis pour la coordination, l'animation du processus de formulation et de mise en œuvre des activités d'Adaptation aux Changements Climatiques.

Les outils sont disponibles et l'apprentissage est en cours. Le système de planification stratégique et le cadre budgétaire devront être vulgarisés auprès des acteurs impliqués dans la planification et la budgétisation de l'adaptation aux CC.

Cependant, force est de constater que l'ordonnancement n'est pas déconcentré par le Ministère des Finances. Ce qui constitue un verrou pour la planification et la budgétisation de l'adaptation aux changements climatiques.

3.4. Recommandations pour le renforcement des compétences

3.4.1. Recommandations relatives au dispositif institutionnel

- **Pour une CTN/CVC dynamisée et bonifiée par les nouvelles structures**

La révision de l'arrêté créant la Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques est impérative pour permettre au CNEDD de disposer d'un outil plus inclusif et opérationnel.

De la composition de la CTN/CVC

Après une décennie d'application, la révision de l'arrêté se justifie par la prise en compte des changements institutionnels dont :

- La création, de nouvelles structures, dont le HC3N, le Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (CNESS) et le Ministère de l'Action Humanitaire et de Gestion des Catastrophes (MAH/GC), à titre d'illustrations. Cette recommandation est fondée sur les arguments suivants ; (i) le HC3N est une administration de mission rattachée à la Présidence de la République, à sa tête se trouve un Haut-Commissaire avec un rang de Ministre, assisté par un cabinet, puis un secrétariat général et des départements aux seins desquels se trouvent des divisions ; (ii) le CNESS réalise des études prospectives en lien avec la sécurité, les changements climatiques et la démographie ;
- La mutation de certaines structures, dont les mandats ont été élargis à d'autres structures : Agence Nationale d'Energie Solaire (ANERSOL), qui remplace le Centre National d'Energie

Solaire (CNES); des Directions Nationales érigées en Directions Générales de : l'Agriculture ; de la Production et des Industries Animales ; des Ressources en Eau ; la Haute Autorité Nigérienne à l'Energie Atomique (HANEA) ;

- Disparition de certaines structures, dont le Ministère de l'Economie ;
- Le rôle accru de certaines structures omises, et qui disposent désormais de nouveaux outils de planification et de budgétisation : Ministère des Finances avec les réformes budgétaires ; la Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale (CAPEG) ;
- la création depuis 2010 du cadre de concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation aux changements climatiques dont beaucoup de acteurs sont membres de la commission en plus des projets et programmes intervenant directement sur le terrain. Ce cadre vise entre autres à (i) partager les expériences des initiatives, projets et programmes sur l'adaptation aux changements climatiques ; (ii) identifier des leçons apprises, des bonnes pratiques et des outils en matière d'adaptation aux changements climatiques et (iii) mettre en place des mécanismes de capitalisation et diffusion/communication des expériences nationales en matière d'adaptation et d'agriculture intelligente face au climat ;

Cette révision vise à améliorer l'exécution du mandat approprié et à la mobilisation des cadres et des appuis institutionnels pertinents.

La proposition d'une nouvelle composition se présente ainsi qu'il suit :

Présidence : Direction de la Météorologie Nationale (Modernisation de la DMN en la transformant en Agence de la Météorologie Nationale);

1^{ère} Vice-Présidence : Direction Générale du Développement Durable et des Normes Environnementales (DGDDN)

2^{ème} Vice-Présidence : Faculté des Sciences de l'Université Abdou Moumoumi de Niamey

3^{ème} Vice-Présidence : Un représentant de la société civile

Membres :

Au niveau macro, institutions transversales

- Cellule Eau/Environnement Cabinet PRN ;
- Commission du Développement Rural et de l'Environnement (CDRE) de l'Assemblée Nationale du Niger ;
- Conseiller Technique Développement Rural et Environnement CT/DR/E Cabinet PM
- Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale (CAPEG) ;
- Direction Générale du Plan et de la Prospective

- Direction Générale du Budget
- Direction des Nations Unies et des Organisations Internationales
- Direction des Organisations et Conférences Internationales
- Institut National de la Statistique (INS) ;

Institutions au niveau intermédiaire : structures de missions qui appuient dans le domaine d'adaptation aux changements climatiques

- Haut-Commissariat à l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » ;
- Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) ;
- Dispositif National de Prévention et de Gestion de Crises Alimentaires (DNP-GCA) ;
- Centre National d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (CNESS).

Institutions des secteurs sensibles au CVC

- Direction de la Météorologie Nationale ;
- Direction Générale de du Développement Durable et des Normes environnementales ;
- Agence Nationale d'Énergie Solaire (ANERSOL) ;
- Agence Nigérienne pour l'Électrification Rurale (ANPER);
- Direction des Etudes et de la Programmation au MAG/El ;
- Direction Générale de l'Agriculture au (MAG/EL) ;
- Direction générale du Génie Rural (DGGR)
- Direction Générale de la Production et des Industries Animales ;
- Direction de l'Électricité ;
- Direction des Energies Renouvelables et domestiques ;
- Direction Générale de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction Générale des Ressources en Eau ;
- Direction du Développement Industriel ;
- Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Direction des Transports routiers ;
- Direction Générale des Douanes ;
- Direction Générale de la Santé Publique ;
- Direction des Etudes et de la Programmation du Ministère de l'Action Humanitaire et de la gestion des Catastrophes (MAH/GC)

- Direction du Services National d'Information sur la Santé (SNIS)
- Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC)
- Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA)
- Société Nigérienne de Dépôts Pétroliers (SONIDEP) ;
- Société Nigérienne de Charbon (SONICHAR) ;
- Haute Autorité Nigérienne à l'Energie Atomique (HANEA);
- Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) ;
- Centre National de la Surveillance Ecologique et Environnemental (CNSEE)
- Institut Géographique National du Niger (IGNN) ;
- AREVA ;
- MCC (Malbaza Cement) ;
- SORAZ ;
- CNPC ;

Institutions d'Appui (Formation et financement)

- Faculté des Sciences de l'Université Abdou Moumoumi de Niamey ;
- Faculté d'Agronomie de l'Université Abdou Moumoumi de Niamey ;
- Centre Régional d'Agro-Hydro-Météorologie (AGRHYMET) ;
- Banque Agricole du Niger (BAGRI)

Acteurs non étatiques : OP, ONG ; AD ; secteur privé

- Réseau National des Chambre d'Agriculture du Niger (RECA) ;
- Plateforme des Organisations paysannes du Niger (PFPN)
- Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN) ;
- Comité National de Coordination des ONG/AD sur la Désertification au Niger (CNCOAD);
- Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE) ;
- Réseau des Journalistes pour un l'Environnement Sein (RJES) ;
- Plateforme de la Société Civile pour les Changements climatiques ;
- Confédération des ONG et Associations Féminines du Niger (CONGAFEN) ;
- Chambre de Commerce de l'Industrie Niger (CCIN)/Maison de l'Entreprise (Secteur privé) ;
- Réseau Climat et Développement (RCD-Niger).

De la révision du Secrétariat de la CTN/CVC

Le Secrétariat de la commission pourrait être revu pour les raisons suivantes.

Au cours de la revue documentaire et des entretiens, il a été important de s'intéresser à l'animation/coordination depuis le lancement du processus de formulation et de mise en œuvre du Plan National d'Adaptation, en mai 2014. L'objet visé est d'apprécier le niveau de participation et d'inclusion, en mesurant le niveau de participation de toutes les organisations énumérées, en tant qu'acteurs du processus de coordination. Il en ressort les éléments essentiels suivants :

- Nombre total d'organisations : 11
- Nombre total de réunions organisées : 2
- Nombre total d'organisations présentes à chaque réunion : 11

Dans sa Composition : le Secrétariat de la commission pourrait être revu de manière à ce que les différentes parties prenantes soient représentées comme suit :

- Un représentant du SE/CNEDD ;
- Trois représentants des secteurs techniques : Agriculture, Energie et Environnement ;
- Un représentant de l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) ;
- Un représentant de la société civile ;
- Un représentant du secteur privé ;
- Un (e) représentant (e) des organisations des femmes ;
- Un (e) représentant (e) des organisations des jeunes.

Dans ses attributions : de nombreuses missions ambitieuses du Secrétariat n'ont pas été réalisées. Le Secrétariat révisé, pourrait avoir les attributions suivantes :

- Préparer les réunions de la commission ;
- Coordonner les activités de la commission ;
- Suivre la mise en œuvre des décisions de la commission ;
- Préparer les rapports d'activités et les comptes rendus des réunions de la commission.

L'article 9 pourrait être révisé en ce terme : Il est créé au sein de la commission des groupes de travail et cadre de concertation thématique ci-après énumérés :

- Cadre de concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation au changement climatique ;
- Groupe de Travail Thématique : Energie, Eau, Transport, Infrastructures routières ;
- Groupe de Travail Thématique : Agriculture, Elevage ;
- Groupe de Travail Thématique : Foresterie, Zones humides, pêche ;
- Groupe de Travail Thématique : Procédés Industriels, déchets et santé

La commission peut au besoin en fonction de circonstance créer d'autre cadre ou groupe de travail.

L'organisation et le mode de fonctionnement est défini au niveau de chaque cadre de concertation ou groupe de travail.

- **Créer un cadre de Coordination/concertation entre les structures chargées de la Réduction des Risques de catastrophes, l'Adaptation au CC et les ODD**

Créer un Comité restreint, présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre et ayant comme membres, le SE/CNEDD, le SP/DNPGCA, le Coordonnateur de la CAPEG et le SC/MAH/GC.

Il faut noter que la CC/SAP assure le Secrétariat de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (PFN-RRC) qui est un cadre de concertation et d'échange entre acteurs pour une culture du risque dans toutes les composantes de la société.

3.4.2. Besoins en renforcement des capacités

Les besoins en renforcement des capacités dans le domaine de la planification de l'adaptation aux changements climatiques sont requis à l'attention des Points Focaux et de leurs services contributifs des structures parties prenantes sont :

- **Capacités en gouvernance : Planification/Budgétisation**

A l'endroit des Ministères en charge du Plan et des Finances

A court et moyen termes.

Formation des agents dans le domaine de la planification et la budgétisation de l'adaptation aux changements climatiques à l'attention des agents nouvellement recrutés, constituant plus de 80% du personnel actuel.

A court terme,

- Organiser des séances de formation sur la formulation des programmes et projets « bancables », dans le domaine du changement climatique ;
- Organiser des séances de formation sur la planification/suivi-évaluation de projets d'adaptation ;
- Appuyer l'identification et la priorisation des mesures d'adaptation au changement climatique.

A court et moyen termes.

- Appuyer la mobilisation des financements du développement résilient au changement climatique ;
- Organiser des séances de formation sur le plaidoyer.

• **Capacité technique : Mise en œuvre**

A l'endroit du SE/CNEDD et des Institutions des secteurs sensibles

A court terme.

- Organiser des séances de sensibilisation continue sur l'importance et les enjeux du processus PNA.

A court et moyen termes.

- Renforcer les capacités techniques des groupements paysans pour la mise en œuvre des actions résilientes aux CC ;
- Renforcer les capacités organisationnelles des groupements paysans pour la mise en œuvre des actions résilientes aux CC ;
- Organiser des voyages d'études aussi bien aux niveaux local, régional, national qu'au niveau des pays de la sous-région afin de permettre un choix plus efficace des mesures à mettre en œuvre pour faire face aux effets des changements climatiques ;
- Promouvoir et vulgariser des nouvelles technologies dans le secteur ;
- Renforcer l'intégration des notions de genre dans les politiques de développement et de lutte contre le CC.

A l'endroit de l'Etat et des PTF

A court et moyen termes.

- Accorder un appui financier aux actions de renforcement de capacités en matière de planification et budgétisation en lien avec l'adaptation.

• **Suivi-évaluation et capitalisation**

Il s'agit d'appuis au financement du suivi-évaluation, afin de pallier l'irrégularité des évaluations des risques climatiques sur les ressources naturelles.

A l'endroit du SE/CNEDD

A court terme.

- Organiser des séances de formation sur le suivi et évaluation de la résilience ;
- Elaborer et diffuser des guides de bonnes pratiques de production respectant l'environnement.

A moyen terme.

- Renforcement des capacités des cadres nationaux en capitalisation des bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques et à leurs mises à l'échelle ;

- Contrôle, surveillance, suivi-évaluation des travaux de capitalisation des résultats.

A l'endroit de l'Etat et des PTF

A court et moyen termes.

- Renforcement des capacités financières, afin de pallier l'irrégularité des évaluations des risques climatiques sur les ressources naturelles ;
- Appui en matériel afin de pallier l'irrégularité des évaluations des risques climatiques sur les ressources naturelles ;
- Appui en matériel de suivi-évaluation (outils informatiques) ;
- Appui en équipements et moyens roulant (véhicules, motos) pour le suivi et renforcement des capacités et accompagnement des producteurs ;
- Organiser des séances de formation sur la saisie des données dans le logiciel GIEC d'estimation des émissions des GES et élaboration des résultats et l'analyse des résultats obtenus (graphiques, analyse) ;
- Organiser des séances de formation pratique du logiciel International Panel on Climate Change (IPCC).

A l'endroit du SE/CNEDD et des Institutions des secteurs sensibles

A court terme.

Sur la base des expériences acquises :

- Diffuser des bonnes pratiques des activités d'adaptation aux effets des CC (Favoriser la collecter, la documentation et le partage d'informations sur l'adoption des mesures d'adaptation aux CC et les bonnes pratiques par les producteurs) ;
- Diffuser les résultats de la recherche ;
- Cartographie des espaces cultivés en pluvial comme en irrigué afin de maîtriser le système sol-eau-atmosphère ;
- Renforcer le cadre de concertation de l'adaptation au changement climatique ;
- Parachever le processus d'intégration de la dimension « changement climatique » dans les stratégies sectorielles (cas du Ministère des Transports).

● **Procédures de financement**

A l'endroit du SE/CNEDD en qualité de structure accréditée

A court terme.

- Organiser des séances de formation sur le financement climatique : (Fonds climat, assurance agricole) et leurs procédures.

• Capacités techniques

Organiser des séances d'échanges sur les impacts des changements climatiques sur les secteurs socioéconomiques et les mesures d'Adaptation prises ainsi que les résultats de ces mesures.

A l'endroit des PTF

A court et moyen termes.

- Renforcement des capacités des agents des services techniques sur les changements climatiques et leurs impacts sur les ressources en eau ;
- Réhabilitation des cellules audiovisuelles (DGA) pour des actions de vulgarisation de masse ;
- Organiser des séances de formation sur la prévision numérique du temps ;
- Organiser des séances de formation sur les analyses climatiques ;
- Equiper les acteurs en logiciels de gestion de base de données ;
- Elaborer un plan stratégique dans le domaine de la météorologie.

A l'endroit du Centre Régional AGRHYMET, les Facultés des sciences, les Facultés d'Agronomie et l'INRAN

A court terme.

- Formation des cadres à tous les niveaux sur les concepts et enjeux de changements et variabilités climatiques ;
- Formation des cadres sur les techniques d'inventaires des GES ;

A court et moyen termes.

- Formation académique des cadres départementaux et communaux dans les filières CC et sécurité alimentaire à l'AGRHYMET ;
- Diffuser les résultats de la recherche en matière de changement climatique, sous forme d'articles, de rapports, de posters, de fiches techniques et films documentaires, disponibles pour le Conseil Agricole aux producteurs. Ces résultats sont traduits sous forme de modules de formation des formateurs ;
- Organiser des modules de formation, des formateurs sur les nouvelles innovations technologiques, en matière d'adaptation aux changements climatiques.

• Capacités spécifiques

DNPGCA

A court et moyen termes.

- Appui à la révision des outils pour intégrer l'adaptation au changement climatique ;

- Renforcement de capacité en matériel comme les logiciels de cartographie et d'analyse.

RECA

A court et moyen termes

- Promouvoir le conseil agricole/Formation en lien avec l'ACC ;
- Organiser entre OPA, des formations pratiques.

MPF/PE

Peu outillé pour l'adaptation d'où, le besoin de renforcement des capacités

A court et moyen termes

- Organiser des séances de formation sur la formulation des programmes et projets « bancables », dans le domaine du climat ;
- Organiser des séances de formation sur la planification/suivi-évaluation de projets d'adaptation.

RJES

- A court et moyen termes ;
- Appuis financiers et matériels pour qu'il assure la sensibilisation et le plaidoyer.

A l'endroit du SE/CNEDD et des PTF

A court et moyen termes.

- Organiser des séances de formation à l'attention des cellules Genre des Ministères ;
- Appui financier aux Cellules Genres des Ministères.

Conclusion

Conscient du risque que représente le phénomène climatique sur son économie, le Niger a signé en juin 1992 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et l'a ratifiée en juillet 1995. Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite Convention, plusieurs documents stratégiques ont été élaborés notamment la SNPA/CC, les documents de Communications Nationales, les Programmes d'Actions Nationales en matière d'Adaptation au changement climatique (PANA), l'Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR) la Politique CC et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

L'adaptation aux changements climatiques est une thématique importante à prendre en compte dans tous les outils de planification. Le Ministère du Plan, en tant que structure d'appui aux Ministères Techniques Sectoriels et autres Institutions, doit disposer d'un personnel qualifié en matière de planification de l'adaptation aux changements climatiques, en vue d'accomplir efficacement ses missions d'encadrement et d'accompagnement des autres acteurs au développement, pour une prise en compte de cette thématique dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des cadres stratégiques de développement.

La pertinence du PNA, la méthodologie et les outils y afférents, le caractère systémique et inclusif du processus devra faire l'objet de diverses communications tous azimuts dans le cadre de plusieurs fora et rencontres avec une mobilisation de haut niveau des premiers responsables des structures membres de la CTN/CVC. Le plaidoyer de haut niveau à réaliser par le SE/CNEDD permettra aussi d'accélérer le processus.

Le dialogue inclusif induit une forte sensibilisation sur la diversité des interventions en matière de résilience nécessitant une coordination et le leadership de l'Etat pour la mise en œuvre et le suivi des actions. Le processus PNA a besoin d'organiser la planification et de structurer de façon participative et concertée les interventions pour atteindre les objectifs de résilience.

Au niveau du RJES, les principaux besoins concernent le renforcement des capacités des journalistes des médias publics et privés, ainsi que les animateurs des radios communautaires sur les questions des changements climatiques et celles de planification. Cela pourra se faire à travers des ateliers et des voyages sur le terrain. Le RJES a aussi besoin de poursuivre les parutions de son journal qui aide à informer les acteurs des questions de l'environnement et le public.

BIBLIOGRAPHIE

CONSEIL NATIONAL POUR UN ENVIRONNEMENT DURABLE : Politique Nationale en matière de Changements Climatiques (PNLCC) ; Juillet 2012 ; 54 pages

CONSEIL NATIONAL POUR UN ENVIRONNEMENT DURABLE : Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles ; 118 pages ; Avril 2015

CONSEIL NATIONAL POUR UN ENVIRONNEMENT DURABLE : Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changements et variabilité climatiques (SNPA/CVC) ; 2006 ; 61 pages.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE : Politique semencière Nationale ; Décembre 2012 ; 45 pages

MINISTERE DE L'AGRICULTURE : Stratégie de la Petite Irrigation au Niger, 2015 ; 85 pages

MINISTERE DE L'AGRICULTURE : Stratégie de la Petite Irrigation au Niger : Plan d'Action ; Novembre 2015 ; 85 pages

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE : complètes Politique Nationale de Développement Local et Communautaire ; février 2009 ; 31 pages.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE : Stratégie et plan d'actions d'approvisionnement en intrants pour une agriculture durable (SIAD) ; Décembre 2013 ; 77 pages + annexes

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE : Stratégie décentralisée et partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable ; août 2006 ; 41 pages + annexes

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE : Stratégie de Développement de l'irrigation et de la collecte des Eaux de Ruissellement ; Juillet 2005 ; 84 pages

MINISTERE DE L'ELEVAGE : Revue du cadre législatif, matière de production et de gestion des ressources réglementaire et politique en pastorales au Niger ; Juin 2015 ; 89 pages

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT : Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale ; 2011 ; 99 pages

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT : Initiative Grande Muraille Verte Stratégie et Plan d'Action ; novembre 2011 ; 103 pages

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT : Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT) au Niger et son plan d'investissement 2015 -2029, validés en 2014

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : Stratégie nationale de Développement de l'Agroforesterie et Plan d'Action ; 2018 ; 62 pages

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE Stratégie et Plan d'Actions de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) au Niger, en 2016 ;

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Conservation et la Valorisation de la Faune Sauvage au Niger, élaborés en 2012 ;

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ; Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ; actualisée en 2018 ; 50 pages.

MINISTERE DU PLAN : Guide méthodologique d'élaboration des cadres stratégiques sectoriels ; Mai 2018 ; 55 pages

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT : politique Nationale de Genre ; 2017 ; 53 pages ;

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT : état des lieux des cellules genres des Ministères ; 2014 ; 116 pages ;

PNUD : Le processus de plan national d'adaptation au Niger Rapport de recensement et recommandations pour une feuille de route pour faire avancer le processus PNA du Niger ; 2014 ; 36 pages

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU NIGER : Décret N 105/PRN/MDR du 18 mai 2001 portant application de la loi N 2000-15 du 21 août 2000 créant les Chambres régionales d'Agriculture du Niger ; 2001 ; 9 pages.

REPUBLIQUE DU NIGER Loi N 2000-15 du 21 août 2000 portant création des Chambres Régionales d'Agriculture du Niger ; août 2000 ; 3 pages

République du Niger : Cabinet du Premier Ministre. Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable. Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable. Avant-projet. Niamey : mars 1998, 108 pages

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE : Stratégie Nationale de Biosécurité du Niger ; 2019 ; 74 pages,
SE/CNEDD-FEM-PND : Etat des lieux en besoins de renforcement des capacités dans le cadre de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques ; Octobre 2006 ; 63 pages

SE/CNEDD-FEM-PND : Etude Sur l'évaluation des capacités à renforcer ; 61 pages ; Juin 2006

SE/CNEDD : Première Communication Nationale Initiale (CNI) sur les Changements Climatiques

SE/CNEDD : Seconde Communication Nationale (SCN) sur les Changements Climatiques.

SE/CNEDD : Troisième Communication Nationale (TCN) sur les Changements Climatiques

Secrétariat de la CCNUCC : Plans nationaux d'adaptation. Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation ; Décembre 2012 ; 162 pages

Stratégie et Plan d'actions de Renforcement des capacités du Niger pour la gestion de l'Environnement national et mondial, 2008-2015

Documents sur le site CCNUCC :

- La Stratégie Nationale en matière de changements et variabilité climatiques et son Plan d'Actions (SNPA/CVC)
- La Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Gestion de l'Environnement Mondial en 2007 (PAN)
- La Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Gestion de l'Environnement Mondial (SNPA/ANCR)

Arrêté n°00050/PM/SE/CNEDD du 07 Juin 2006, portant modification de l'arrêté n°054/PM/CNEDD du 21 juillet 1997 portant création, composition et attribution de la Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques (CTNCVC)

Arrêté n°0061/PM/SE/CNEDD du 26 mars 2012 déterminant les attributions du Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (E/CNEDD), l'organisation du Secrétariat Exécutif du CNEDD ainsi que les services et les divisions du SE/CNEDD

Décret n° 96-004/PM du 9 janvier 1996 portant création, composition et attribution d'un Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

Décret n°2000-272/PRN/PM du 04 août 2000, modifiant et complétant le Décret n° 96-004/PM du 9 janvier 1996 portant création, composition et attribution du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable(CNEDD)

Décret n°2011-057/PCSR/PM du 27 janvier 2011, modifiant et complétant le Décret n°2000-272/PRN/PM du 04 août 2000, portant création, composition et attribution du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

Date : 24/10/2019

Pays : Niger

Description de la mission : consultant(e) national chargé(e) de mener une évaluation des capacités institutionnelles dans le cadre du processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation

Nom du projet : **FAIRE PROGRESSER LA PLANIFICATION ET LA BUDGETISATION DE L'ADAPTATION A MOYEN ET LONG TERMES AU NIGER**

Durée de la mission/services (le cas échéant) : 21 jours ouvrables

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit ou par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessus ne.procurement.team@undp.org répondra par écrit ou par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

1. CONTEXTE

L'Afrique en général et le Sahel en particulier, figurent parmi les zones les plus exposées aux effets des changements climatiques. Les inondations, la sécheresse, la déforestation et l'assèchement des zones lacustres et leurs impacts sur la vie de millions de personnes ne constituent que quelques exemples d'impacts des changements climatiques qui affectent les vies et les pratiques de production des populations.

Pour faire face à cette situation, la communauté internationale s'est mobilisée, dès 1992 lors de la conférence de Rio, en élaborant la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), véritable cadre permanent de discussion auquel presque tous les pays du monde ont aujourd'hui adhéré. Le Niger, s'est inscrit dans la même dynamique. Il a signé et ratifié la CCNUCC respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995, puis le Protocole de Kyoto respectivement le 23 octobre 1998 et le 17 mars 2004, et l'Accord de Paris signé le 22 Avril 2016 et ratifié le 21 septembre 2016.

Les caractéristiques biophysiques du Niger et sa faible capacité d'adaptation en relation avec une

prévalence élevée de pauvreté multidimensionnelle 89.9% (taux de gravité de 73,5%), profondément rurale (52,4%) et féminine (3 pauvres sur 4 sont des femmes), en font un pays particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques. De surcroît, les moyens de subsistance de près de 84% de la population dépendent des ressources naturelles. Son économie sous-développée et son infrastructure limitée sont également combinées avec un des taux de croissance de la population les plus élevés au monde (3,9%). Dans ce contexte, les changements climatiques représentent déjà des défis importants pour tous les secteurs en particulier pour la productivité agricole et la sécurité alimentaire.

Ainsi, depuis 1990, le Gouvernement du Niger a cherché à répondre aux conséquences des changements climatiques sur son développement. Il a adopté plusieurs documents stratégiques tels que le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), la Stratégie Nationale et son Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC), la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) et le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA). Il a soumis sa Troisième Communication Nationale (TCN) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2016. Cependant, les changements climatiques continuent d'être vus comme un problème sectoriel et doivent être plus intégrés dans tous les processus de planification du développement.

Afin d'assurer l'intégration des changements climatiques dans les processus de planification à moyen et long termes, le Gouvernement du Niger a lancé le processus de formulation et de mise en œuvre de son Plan National d'adaptation (PNA) en mai 2014 avec l'appui financier du Fonds Vert pour le Climat (FVC), à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le projet est intitulé « faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation à moyen et long termes au Niger ». Ce projet vise à éliminer les barrières principales et à compléter les activités de renforcement des capacités en cours en matière de prise en compte des changements climatiques dans la planification et la budgétisation du développement à tous les niveaux.

C'est dans ce cadre qu'il est prévu de recruter un(e) consultant(e) pour réaliser une étude sur l'évaluation des capacités institutionnelles afin de combler les lacunes et les faiblesses des institutions engagées dans le cadre du processus PNA.

2. ÉTENDUE DES TRAVAUX, RESPONSABILITÉS ET DESCRIPTION ANALYTIQUE DES TRAVAUX PROPOSÉS

Sous la responsabilité et supervision directe du Coordonnateur du projet en étroite collaboration avec le CNEDD, le/la consultant(e) sera chargé (e) d'évaluer les lacunes et les faiblesses des institutions clés de la mise en œuvre du processus PNA et faire des propositions pour les combler.

A cet effet, le/la consultant(e):

- Faire une évaluation institutionnelle complète du SE/CNEDD et de la CTN/CVC, comprenant une analyse des lacunes, des mécanismes de coordination, de l'engagement des parties prenantes, des secteurs clés et d'autres fonctions institutionnelles pertinentes pour le

processus PNA ;

- analyser les missions et attributions de la Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques (CTN/CVC) et de son Secrétariat Technique ;
- évaluer la sensibilité de la CTN/CVC et son secrétariat technique aux questions du genre ;
- formuler des recommandations et des propositions d'amélioration pour renforcer le mécanisme de pilotage, de coordination et de suivi du processus PNA ;
- rédiger et présenter le rapport de l'étude.

Le principal livrable est le rapport d'évaluation des capacités institutionnelles des structures chargées du processus PNA.

les résultats attendus de l'étude sont:

- une évaluation institutionnelle complète du SE/CNEDD et de la CTN/CVC, comprenant une analyse des lacunes, des mécanismes de coordination, de l'engagement des parties prenantes, des secteurs clés et d'autres fonctions institutionnelles pertinentes pour le processus PNA est faite;
- les missions et attributions de la Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques (CTN/CVC) et de son Secrétariat Technique sont analysées;
- la sensibilité de la CTN/CVC et de son secrétariat technique aux questions du genre est évaluée;
- des recommandations et des propositions d'amélioration pour renforcer le mécanisme de pilotage, de coordination et de suivi du processus PNA sont formulées;
- le rapport de l'étude est rédigé et présenté.

3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

I. Qualifications académiques :

Le/la consultant (e) doit avoir au moins un niveau d'études de BAC + 5 en gestion administrative, gestion de l'environnement ou tout autre discipline équivalente.

II. Années d'expérience :

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans son domaine de compétences ;
- Avoir conduit au moins 2 évaluations dans le domaine de capacités institutionnelles ;
- Avoir une bonne connaissance dans le traitement et l'analyse des données ;
- Avoir une excellente capacité dans la facilitation et l'animation des ateliers.

III. Compétences :

Leadership :

- prend des initiatives et des risques calculés ;
- a un esprit créatif ;
- montre une attitude positive ;
- est apte à travailler sous pression.

Gestion des relations

- est capable de travailler dans une équipe multidisciplinaire et multiculturelle ;
- développe de solides relations avec les partenaires ;
- communique de manière claire et convaincante.

Gestion des tâches

- est d'une grande disponibilité et organisé ;
- fournit des résultats de qualité et à temps ;
- analyse avec attention et logique les problèmes et fournit des recommandations pratiques basées sur les faits.

4. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION DE L'OFFRE

Le Consultant intéressé doit soumettre les documents et renseignements suivants pour prouver ses qualifications :

1. Offre technique:

- (i) Expliquer pourquoi il est le mieux qualifié pour ce travail (**lettre de motivation**).
- (ii) Fournir une **méthodologie** de la manière dont il effectuera le travail (le cas échéant).

2. Offre financière

3. **CV personnel**, en y incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références.

5. OFFRE FINANCIÈRE

- **Contrat forfaitaire**

L'offre financière doit indiquer le montant total du forfait, ainsi que les modalités de paiement précises et mesurables (quantitativement et qualitativement) relatives aux résultats concrets (à savoir, si les paiements doivent être échelonnés ou versés en totalité à la fin du contrat). Les paiements sont fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence. En vue d'assister le service demandeur dans la comparaison des offres financières, le montant forfaitaire de chacune de ces dernières sera détaillé (y compris, les voyages, les indemnités journalières et le nombre de jours de travail prévus.)

Annexe 2 : Liste des ministères, des services rattachés et des institutions rencontrées

Structures	Nom Prénom et Fonction	Contacts
Ministères et services rattachés		
Au niveau macro, institutions transversales		
Ministère des Finances	Hamza Mayata Directeur Général du Budget	96 98 98 28 hamzamayata@gmail.com
Ministère du Plan	Yakoubou Maman Sani Directeur Général de la Programmation du Développement	96 96 66 13
Direction Générale du Plan et de la Prospective	Idrissa Harouna	96 26 12 50 harounaidrissa1@gmail.com
	Salissou Adam	89 44 86 44 adam.sallissou@gmail.com
Commission du Développement Rural et de l'Environnement (CDRE) de l'Assemblée Nationale du Niger	Hamani Saley Conseiller Technique CRE	96 96 49 58 h_saley@yahoo.fr
Institutions du niveau intermédiaire		
Haut Commissariat à l'Initiative 3N	El Djibo Seybou, Chef de Division Etudes et Prospective, Point focal Environnement et eau	96 97 1817 djibel@hotmail.fr
	Paraizo Moussa Vincent	96 38 61 161
CNESS	Moumouni Assan Dagna	96 313231 m.dagna@yahoo.fr
Secrétariat Exécutif du CNEDD	Idi Issa Convention Changement climatique	issaidi@yahoo.fr
	Chamcham Assadek	
Secrétariat Permanent du DNP-GCA (avec ses services affiliés SAP/GC et CCA)	Liman Abari Chegou Sanoussi	limanabarichegousanoussi@gmai l.com
	NouhouLamine CCA Adamou Oumarou, SAP	
Institutions des secteurs sensibles au CVC		
Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable	Kader Mohamed DEP	96 491976 Kader_mohamedfr@yahoo.fr
	Ramata Harouna Direction de Renforcement de la Résilience et de l'Atténuation au Changement Climatique	97 97 90 00 ramata.harouna@gmail.com

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Moussa Boureima DEP	95 82 59 82 mousberi@yahoo.fr
	Abdou Ousmane, DGA	90 34 09 28
	Moussa Amadou, DGGR	m.amaou@yahoo.fr
	Keita Fanta : Direction Générale de la Production et des Industries Animales (DGPIA)/ DDP Direction du Développement Pastoral	keita.fanta11@yahoo.com 96552574 93200216 90105085
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Khamada Baye DEP	96 97 33 26 khamadabaye@yahoo.fr
Direction Nationale de la Météorologie	Lawan Gaptia Kateillou, DMN	90 10 38 33 / 96 89 81 87 mtchifa@yahoo.fr
Institutions d'Appui (Recherche/Formation et financement)		
INRAN	Dr Addam Kiari Saido	Kaddam2001@yahoo.fr 96405518/90326065
Centre Régional AGRHYMET	Prof. Sanoussi ATTA, Chef du Département Formation et Recherche au Centre Régional AGRHYMET (CRA)	sanoussi.atta@cilss.int 96 9942 80
Partenaire Techniques et Financiers		
PNUD-Niger/ Unité de gestion du Projet d'appui l'élaboration du PNA	Unité de gestion du Projet d'appui l'élaboration du PNA Moussa Gousmane Coordonnateur Mohamed Moctar Expert genre Marie Claudette Umuhoza	imgousmane@yahoo.fr 96 22 8779 moctar.mohamed@undp.org 80 07 07 85 Marie Claudette Umuhoza
FAO-Niger	Wata Issoufou, Expert	<u>iwatasama2005@yahoo.fr</u>
Acteurs non étatiques : OP, ONG ; AD ; secteur privé		
Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA)	Patric Delmas	recaniger@yahoo.fr
Organisations de la Société civile (OSC)		
Réseau des Journalistes pour un Environnement Saint(RJES)	Illa Kané (Coordonnateur)	96 13 95 28
Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE) Niger	Sani Ayouba : Directeur Exécutif	96261994 /90395514 saniayouba@gmail.com

Annexe 3 : Définitions proposées par les personnes enquêtées

Définitions de la planification donnée par les personnes enquêtées :

1. C'est un processus de réflexion qui mène à l'identification des problèmes dans un domaine donné, à la détermination des besoins réels (objectifs et résultats à atteindre), à leur hiérarchisation, à la détermination des actions à mener et mesures adéquates conséquentes à prendre, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation et les méthodes de suivi et d'évaluation.
2. C'est l'organisation dans le temps de la réalisation des objectifs dans un domaine précis avec les moyens nécessaires.
3. La planification est un processus qui consiste à fixer les objectifs, déterminer les moyens nécessaires pour la réalisation de ces objectifs et définir les étapes pour les atteindre. Elle consiste à choisir une ou des stratégies et à formaliser leur mise en œuvre. C'est l'action qui marque la volonté de la structure d'agir sur le futur. Planifier, c'est concevoir un futur désiré et les moyens d'y parvenir. C'est un processus de mise en œuvre de stratégies et d'élaboration de programmes d'actions destinés à les réaliser.
4. Les questions des CC sont prises en compte dans les missions des ministères sectoriels et déclinées dans les attributions des directions techniques pour leurs mettre en œuvre. Les différentes actions relatives aux CC sont consolidées dans les composantes de DPPD et PAP.
5. Processus qui fixe, après études et réflexion prospective, les objectifs à atteindre, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation et les méthodes de suivi de celle-ci. Elle est l'organisation dans le temps de la réalisation d'objectifs dans un domaine précis.
6. En un mot « La planification est l'action d'organiser dans le temps une succession d'actions ou d'événements afin de réaliser un objectif particulier ou un projet ».
7. La planification est une démarche par laquelle on détermine la nature, la structure, les caractéristiques, l'ampleur et le chronogramme des actions et activités à réaliser.
8. La planification désigne l'action et l'effet de planifier, c'est à dire, d'organiser à l'avance quelque chose (son temps, ses activités) selon un plan. Cela implique avoir un ou plusieurs objectifs à satisfaire tout en prenant les mesures nécessaires dans le but de parvenir à ces fins.
9. La planification est un processus qui fixe, (pour une entreprise, une institution ou un Etat) après études et réflexion prospective, les objectifs à atteindre, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation et les méthodes de suivi de celle-ci.
10. Planification se définit par la programmation des activités des projets contenus dans les différents programmes de recherche.
11. La planification permet de fixer les objectifs à atteindre, les moyens nécessaires, les étapes de réalisation et les méthodes de suivi - évaluation.

Définitions de la budgétisation données par les personnes enquêtées :

1. C'est le processus de détermination des ressources financières nécessaires (recettes) et leur utilisation (dépenses) pour une période donnée, en vue de la réalisation des actions/activités planifiées pour apporter des changements (résultats) et aboutir aux objectifs visés.
2. C'est une estimation et/ou une quantification de ce qu'on a besoin sur le plan monétaire pour réaliser une tâche, une activité bien déterminée.
3. Technique de gestion qui consiste à doter chaque centre de responsabilité de la structure d'un budget évaluant, en termes monétaires, les coûts de l'activité programmée.
4. C'est une évaluation financière des activités programmées
5. Toutes les activités sont prévues dans le budget de l'Etat et des PTF à travers les projets et programme sous tutelle du Ministère ayant des composantes CC.
6. Technique de gestion qui consiste à doter chaque centre de responsabilité de l'entreprise d'un document récapitulatif des recettes et des dépenses prévisionnelles déterminées et chiffrées ou des besoins financiers pour un exercice comptable à venir évaluant, en termes monétaires, les coûts de l'activité programmée
7. La budgétisation est une démarche par laquelle on alloue aux programmes les ressources nécessaires à la réalisation de leurs tranches annuelles.
8. C'est la prévision du coût des activités prévues dans une période donnée. Elle se fait de manière pratique à travers le Document de Programmation Pluriannuelle (DPPD) et le Projet Annuel de Performance (PAP). Le premier est triennal et glissant et le second est annuel.
9. La budgétisation, c'est le rapport entre les objectifs que l'on se fixe et les moyens que l'on déploie pour les atteindre.
10. La budgétisation se définit par l'allocation de ressources financières aux différentes activités des projets contenus dans les programmes : c'est le budget programme.
11. Les activités planifiées dans le plan annuel d'opération sont accompagnées chacune de budget et de la source de financement. C'est donc l'estimation financière des activités planifiées ;
12. La budgétisation consiste à inscrire les programmes et actions dans la Loi de finances. C'est dans le cadre de la budgétisation qu'on élabore les Projets annuel de performance (PAP) à travers la déclinaison des coûts des activités en nature économique de la dépense par rapport à la nomenclature budgétaire.

Ont participé en ligne à la validation de l'étude sur l'évaluation des capacités institutionnelles des structures de coordination du processus PNA :

Noms	Prénoms	Structure	Adresses (phone et email)
1. Adam Kade	Malam Gadjimi	MAG/EL (DGPIA)	agadjimi@yahoo.com ; 96 53 21 16
2. Barmo	Soukaradji	INRAN	barmo_inran@yahoo.fr 96 59 59 18
3. Elhadji Seybou	Djibo	HCI3N	djibel@hotmail.fr ; 97711817
4. Harouna	Ramata Abba Kiari	MESUDD/(DGDD/NE	ramata.harouna@gmail.com +22783000001
5. Yacouba	Seybou	MESUDD/DGEF	yacoubseybou@yahoo.fr ; 96987515
6. Adam	Amadou	DEP/MT	adamamadou62@yahoo.fr
7. Mme Boubacar	Zalia	SE/CNEDD	zalia.boubacar@yahoo.fr ; 96558369
8. Abdoulaye	Issa	SE/CNEDD/CBA	abdl_issa@yahoo.fr ; 96891014
9. Issa	Idi	SE/CNEDD	issaidi@yahoo.fr ; 96590367
10. Laouali	Mahamadou	SE/CNEDD	laouali_ma@yahoo.fr
11. Mamoudou	Idrissa	SE/CNEDD	mamoudou27@yahoo.fr ; 90601238
12. Charha	Salissou	SE/CNEDD	salissoucharha@yahoo.fr 96982678
13. Dan Bakoye	Chaibou	MP/DGPD	danbakoye63@gmail.com
14. Abdoul Razak	Barazé	BAGRI	baraze.abdoulrazak@bagriniger.ne
15. Chamcham	Assadek	SE/CNEDD	aggourere@yahoo.fr ; 96490884
16. Katiellou Gaptia	Lawan	DMN	katielloulaw@gmail.com
17. Malam Karami	Lawali	Plateforme SC /CC	lawali36@gmail.com ; 96962055
18. Mme Noura	Fatchima	Scout Environnement	scout_envirt@yahoo.fr ; 90431884
19. Idrissa Mahamadou	Soumana	Ministère de l'Energie	idrimas@yahoo.fr
20. Idrissa	Harouna	MP/DGPP	harounaidris@yahoo.fr
21. Yahaya	Nazoumou	UAM/FAST	nazoumou@gmail.com ; 96873672
22. Hadiza	Garba	DEP :MAG	garbahad@yahoo.fr ; 90539844
23. Maman Sani	Issaka	SE/CNEDD	issaka.mamansani@yahoo.fr